

REPUBLIQUE DU BENIN



Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles
(Ce.Sa.Re.N ONG).

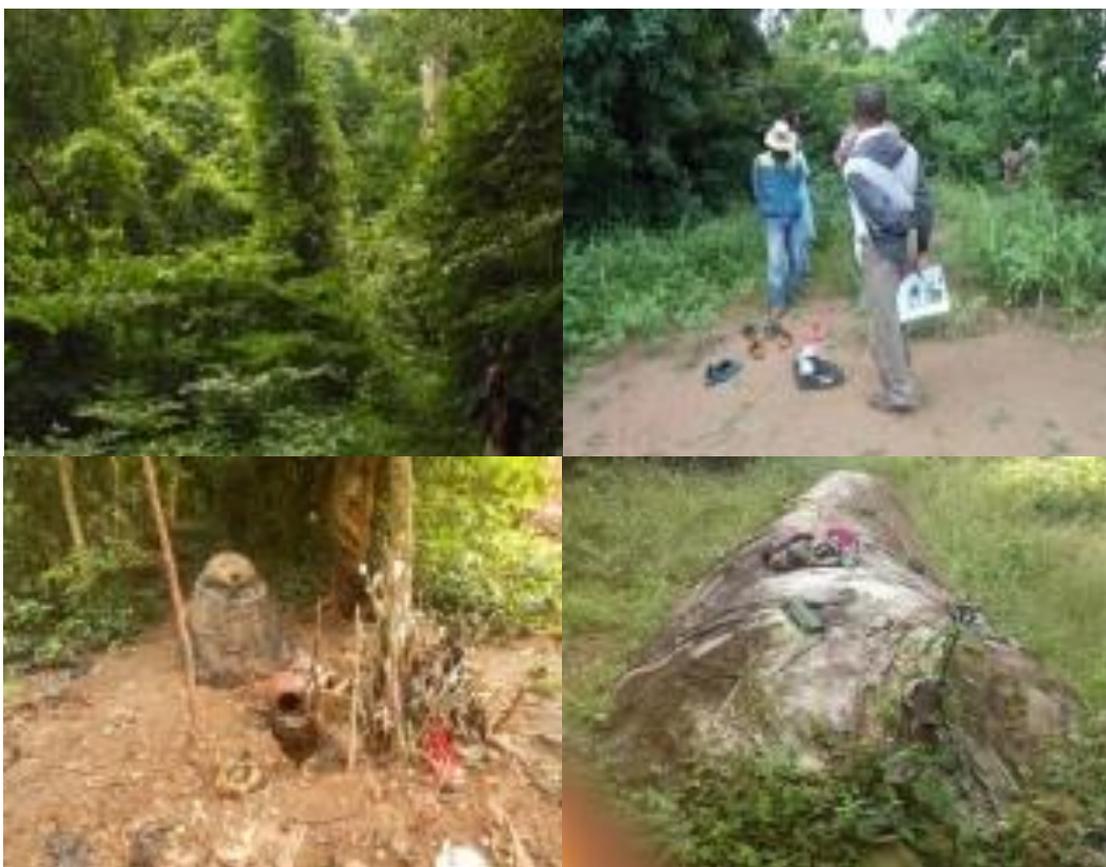


Siège social: Carré 3605 H Quartier Fiyègnon 02 BP 268
Cotonou

Tel : (+229) 21003027 / 97084927; E-mail : cesarenong@yahoo.fr
N°2003-0100/DEP-ATL-LITT/SG-SAG-Assoc. du 17 juin 2003

Cercle pour la Sauvegarde
des Ressources Naturelles

**RAPPORT DE L'ÉTUDE SOCIOECONOMIQUE
SUR LES RESSOURCES NATURELLES DES
SITES RAMSAR 1017 ET 1018 DU BENIN
REALISEE DANS LE CADRE DE L'AVANT
PROJET PPD 165/12 (F)**



Présenté par le Consultant :

- Joseph A. KOUTCHIKA

AOÛT 2013

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX, PHOTOS ET CARTES	4
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
REMERCIEMENTS	6
RESUME.....	7
INTRODUCTION.....	9
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	10
II. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE	11
2.1. Phase de préparation de l'étude.....	11
a. Echantillonnage.....	11
b. Méthode de la recherche.....	11
c. Techniques de collecte des données.....	11
d. Outils utilisés.....	12
2.2. Déroulement de l'étude	12
2.3. Dépouillement et analyse des données (modèle d'analyse exploité).....	14
III. PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES.....	15
3.1. Généralités sur les sites Ramsar 1017 & 1018 du Bénin.....	15
a. Complexe Est du Bénin.....	15
b. Complexe Ouest 1018 du Bénin.....	15
3.2. Carte des sites RAMSAR 1017 & 1018 mettant en exergue les villages parcourus lors de cette étude.....	16
3.3. Types de sol, climat et végétation	16
IV. ETAT DE REFERENCE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE.....	19
4.1. Population, représentations culturelles et religieuses	19
4.2. Types d'habitations, mode d'éclairage et de cuisson des aliments	20
V. BREF APERÇU SUR L'HISTORIQUE DE LA SACRALISATION DE CERTAINES DES FORETS ETUDIÉES ET PARTIES PRENANTES DANS LA GESTION.....	22
5.1. Bref aperçu sur l'historique de la sacralisation de certaines des forêts étudiées.	22
5.2. Parties prenantes à la gestion des forêts sacrées.....	23
5.3. Savoirs locaux, pratiques culturelles et religieuses développées pour la sauvegarde des forêts sacrées	26
5.4. Etat des forêts sacrées, expression d'une limite des savoirs locaux dans la gestion des forêts sacrées.	28
VI. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET UTILISATION DES RESSOURCES SUR LES SITES RAMSAR 1017 & 1018.....	31
6.1- Analyse des atouts et contraintes liés aux activités socio-économiques dans les villages des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Bénin	31
a. Production vivrières	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
b. Production maraîchère.....	27
c. L'élevage.....	33
d. La chasse	34
e. La pêche	34
f. L'artisanat de bois	35
g. L'apiculture.....	35
h. L'exploitation agro-forestière.....	36
i. La plantation d'essences forestières	37

j.	L'agro-industrie ou la transformation agro-alimentaire.....	37
k.	La phytothérapie.....	38
VII.	UTILISATIONS ACTUELLES DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA RÉGION	40
7.1.	Etat des ressources fauniques et projection (sur l'avenir).....	40
7.2.	Synthèse des espèces fauniques des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Sud Bénin menacées de disparition dans les 10 années à venir	
7.3.	Etat des ressources floristiques et projection (sur l'avenir).....	40
7.4.	Différents usages des ressources floristiques des sites RAMSAR 1017 1018 du sud Bénin.....	41
7.5.	Etat des ressources en eau et projection (sur l'avenir)	432
VIII.	POTENTIEL DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LIEES AUX ECOSYSTEMES DES ZONES HUMIDES DES SITES RAMSAR 1017 & 1018 DU BENIN	443
IX.	ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS (AGR) POSSIBLES A METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PRESENT PROJET POUR APPUYER LES POPULATIONS LOCALES A LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA ZONE	49
X.	STRATEGIE DE MISE EN COHERENCE DES ACTIVITES ET EN SYNERGIE AVEC LES ACTIONS EN COURS SUR CES SITES	53
XI.	FAISABILITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	56
	CONCLUSION	58
	BIBLIOGRAPHIE	59
	ANNEXES	60

LISTE DES TABLEAUX, PHOTOS ET CARTES

N°	Titres	Pages
Liste des tableaux		
Tableau N°1 :	évolution de la population des sites Ramsar 1017 et 1018 de 1992 à	19
Tableau N°2:	synthèse des parties prenantes et fonction dans la gestion des FS	22-23
Tableau N°3 :	synthèse des essences forestières menacées de disparition sur les sites RAMSAR 1017 & 1018 du Sud Bénin	41
Tableau N°4 :	récapitulatif des types de poisson disponibles dans les cours d'eau des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Sud Bénin	42
Tableau N°5 :	synthèse des espèces halieutiques menacées ou disparues des cours et plans d'eau des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Sud Bénin	43
Tableau N°6:	ressources naturelles essentielles identifiées sur les sites RAMSAR 1017 & 1018 du Sud Bénin	45
Tableau N°7 :	tableau multicritère pour l'identification des AGR à promouvoir dans la perspective d'une gestion durable des ressources naturelles	50
Tableau N°8 :	récapitulatif sur quelques lois, décrets et conventions sur la gestion de l'environnement au Bénin	56
Liste des photos		
Photo N° 1 :	de la forêt sacrée Edavé à Assogbahoué, commune de Djakotomé	26
Photo N° 2:	Forêt sacrée Wlinan à Gbovié, commune de Tori Bossito	26
Photo N° 3 :	Forêt sacrée Oro de Dangban, dans la commune d'Ifangni	26
Photo N° 4 :	Forêt sacrée Dizoun de Houakpè Daho, dans la commune de Ouidah	26
Photo N°5 :	Forêt sacrée Daatononzoun de Dédomè 1 dans la commune de	26
Photo N° 6 :	Populations de Gouké dans la commune d'Adjohoun, en pleine	40
Photo N° 7 :	Jeunes Rhizophora	46
Photo N° 8 :	Plante d'avicénia	46
Photo N° 9 :	Quelques tiges de typha australis	46
Photo N° 10 :	Carbonisateur utilisé pour la fabrication du charbon de typha	46
Photo N° 11 :	Echantillon de charbon fabriqué à base de typha australis	46
Photo N° 12 :	Plante de Jacinthe d'eau	47
Photo N° 13 :	Image de biofuel gel à base de jacinthe d'eau	47
Photo N° 14 :	Réchaud utilisant le biofuel gel à base de jacinthe d'eau	47
Listes des cartes		
Carte des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Bénin	mettant en exergue les villages parcourus lors de cette étude.	16

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADF	: Agence Française de Développement
AFEL	: Association des Femmes Exploitantes de la Lagune
AGR	: Activité Génératrice de Revenus
AVEC	: Association Villageoise pour l'Economie Communautaire
CARDER	: Centre Agricole Régional pour le Développement Rural
Ce.Sa.Re.N.	: Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles
CEFAD	: Centre pour la Formation et l'Appui au Développement à la Base
CIDR	: Centre International de Développement et de Recherche
EMICoV	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
ESOP	: Entreprise de Services et Organisation des Producteurs
FAFA	: Facilité d'Appui à la Filière Agricole (projet)
FS	: Forêt Sacrée
INRAB	: Institut National de la Recherche Agricole du Bénin
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PADA	: Projet d'Appui à la Diversification Agricole
PADME	: Programme d'Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPPA	: Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale
PAFIRIZ	: Programme d'Appui à la Filière Riz
PAGEFCOM	: Projet d'Appui pour la Gestion des Forêts Communales
PAGER	: Projet d'Activités Génératrices de Revenus
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer ici, notre profonde gratitude à l'endroit de certaines personnes qui n'ont ménagé aucun effort pour appuyer la réalisation de cette étude. Il s'agit :

- ✚ du Directeur Exécutif de Ce.Sa.Re.N ONG, pour l'accompagnement logistique qu'il nous a apporté pour faciliter le déplacement de l'équipe sur le terrain lors de cette étude ;
- ✚ du Lieutenant Orphée LOKOSSOU, pour ses différents appuis techniques ;
- ✚ des enquêteurs pour leur disponibilité et le sens d'engagement dont ils ont fait preuve lors des travaux de terrain ;
- ✚ des Enquêtés et guides pour leur disponibilité et l'esprit d'ouverture dont ils ont fait preuve en nous donnant les informations nécessaires pour l'élaboration du présent rapport ;
- ✚ et tous ceux qui de prêt ou de loin ont apporté, sous quelque forme que ce soit, un appui à la réalisation de cette étude.

RESUME

Pour la Restauration et la Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Sud Bénin, une étude socioéconomique a été commanditée par l'ONG Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N.), avec l'appui financier de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT). Ladite consultation vise entre autres : à établir les données de référence du contexte socio-économique et de l'utilisation des ressources; à recenser les informations sur les savoirs locaux pertinents pour la gestion de la biodiversité; à analyser le potentiel de valorisation des ressources naturelles liées aux écosystèmes des zones humides; à identifier les Activités Génératrices de Revenus (AGR) possibles à mettre en œuvre dans le cadre du présent projet pour appuyer les populations locales à la gestion durable des ressources naturelles de la zone ; etc.

Pour sa mise en œuvre, la MARP (Méthode Accélérée de Recherche Participative) a permis de consulter les parties prenantes de la gestion des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Bénin après une mise au point avec la direction de Ce.Sa.Re.N ONG sur la technique d'échantillonnage.

Après la phase de préparation qui s'articule autour de la documentation, l'élaboration des outils de collecte, l'échantillonnage et la formation des enquêteurs, la phase de collecte a démarré pour une durée de douze (12) jours. S'en est suivie alors la phase de traitement et d'analyse des données au bout de laquelle un rapport provisoire est rendu disponible.

Le modèle d'analyse utilisé : PEIR (Pression-Etat-Impact-Résultat), a permis de recueillir au-delà des points précisés par le mandat de cette consultation, les causes de la dégradation quasi généralisée des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Bénin. Le contexte socioéconomique est analysé. De cette analyse, il ressort que les ressources des deux sites 1017 & 1018 sont actuellement surexploitées et beaucoup des ressources sont menacées de disparaître. Pour proposer des activités génératrices de revenus dont le financement pourrait permettre de gérer au mieux et durablement l'environnement, un tableau d'analyse multicritère est conçu et appliqué dans chacun des villages de l'enquête. La synthèse et l'analyse des données du tableau ont permis de dégager environ treize (13) activités dont le financement pourrait permettre d'envisager le développement harmonieux des populations des deux sites sans compromettre la gestion durable des ressources naturelles. Il est toutefois important de retenir que le financement des AGR n'est pas la seule solution pour aller vers la gestion durable des ressources naturelles au niveau des deux sites.

Le point des différentes approches antérieurement développées pour la gestion des ressources naturelles, leurs insuffisances assorties de la prise en compte des dynamiques que traversent les différentes communautés des sites RAMSAR 1017 & 1018, obligent à explorer des perspectives nouvelles pour une meilleure gestion des sites. Des solutions systématisées semblent donc une meilleure approche aujourd'hui.

A ce sujet, l'étude propose, au regard de la dépendance des populations riveraines des sites RAMSAR 1017 & 1018 de l'énergie du bois, profonde cause de déforestation; d'autres sources d'énergie à développer. Lesquelles sources doivent provenir des potentiels non explorés des ressources disponibles sur les sites. Elles restent en amont à l'énergie du bois à partir des espèces à

croissance rapide à promouvoir mais qui demeure néanmoins une solution intermédiaire et non définitive. La restauration des forêts sacrées doit forcément prendre en compte les intérêts économiques des riverains au-delà de l'appui aux AGR identifiées.

Cette étude fait enfin, une part belle aux conditions de faisabilité de la mise en œuvre dudit projet, pour donner quelques orientations majeures qui pourraient, à toutes fins utiles, aider à la restauration des forêts sacrées des sites parcourus dans le cadre de la présente étude.

INTRODUCTION

A l'instar des pays africains, le Bénin est sérieusement confronté à un sérieux problème de déforestation. Une menace sans précédent pèse sur bon nombre de ressources des sites RAMSAR 1017 & 1018 qui bénéficient curieusement de l'attention de la communauté internationale à travers une convention ratifiée par le Bénin en 2000.

Mieux, depuis la table ronde sur le «Sacré et l'Environnement» organisée par la Division des Sciences Sociales de l'UNESCO à Paris lors du Xème Congrès Forestier Mondial en 1991 (UNESCO, 2003), une attention de plus en plus grande est accordée à l'étude des forêts sacrées (FS) dans le monde entier. Les forêts sacrées (FS) constituent une forme endogène de conservation de la diversité biologique en Afrique, en Asie et en Amérique latine. C'est dans ce cadre que prend corps la mise œuvre de cet avant projet PPD 165/12 (F) "Etude pour la Restauration et la Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin" par l'ONG Ce.Sa.Re.N, avec l'appui financier de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT).

Conformément au contenu des termes de références (TDR), cette consultation dont l'objectif global est de faire des propositions susceptibles de contribuer efficacement à la restauration et à la gestion durable des forêts sacrées du Bénin vise spécifiquement la consultation des parties prenantes à la gestion des forêts sacrées.

A cet effet, cette consultation s'attèlera à réaliser une enquête socio-économique pour établir les données de référence du contexte socio-économique et de l'utilisation des ressources ; à répertorier les données sur l'utilisation actuelles des ressources naturelles dans la région et faire des projections (pour le futur) ; à recenser les informations pertinentes sur les savoirs locaux pertinents pour la gestion de la biodiversité ; à identifier les Activités Génératrices de Revenus (AGR) possibles à mettre en œuvre dans le cadre du présent projet pour appuyer les populations locales à la gestion durable des ressources naturelles de la zone ; à recenser les différents types de produits tirés des ressources forestières, y compris les produits forestiers non ligneux, et leurs utilisations par les populations, en évaluant les technologies traditionnelles ou modernes utilisées pour leur transformation sous une optique d'amélioration de la sécurité alimentaire et sanitaire et de l'augmentation des revenus des communautés riveraines ; à analyser le potentiel de valorisation des ressources naturelles liées aux écosystèmes des zones humides ; puis enfin proposer une stratégie de mise en cohérence des activités et en synergie avec les actions en cours sur ces sites.

Par ailleurs cette étude permettra de faire en dernier ressort, et ce, à partir des informations recueillies sur le terrain, l'analyse de la faisabilité de mise en œuvre de cet avant projet.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La convention relative aux zones humides reconnues particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, adoptée le 2 février 1971 à Ramsar en Iran, est entrée en vigueur le 21 décembre 1975. Elle est conçue comme un moyen d'attirer l'attention internationale sur le rythme et la gravité de la disparition des habitats des zones humides, disparition due, en partie, à la méconnaissance de leurs importantes fonctions et valeurs, et des biens et services précieux qu'elles fournissent. Cette convention ratifiée par le Bénin le 24/01/2000 sert aujourd'hui de cadre à l'orientation des politiques publiques et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources à l'échelle régionale, voire mondiale conformément aux principes d'adhésion des Gouvernements.

Mieux, depuis la table ronde sur le «Sacré et l'Environnement» organisée par la Division des Sciences Sociales de l'UNESCO à Paris lors du Xème Congrès Forestier Mondial en 1991 (UNESCO, 2003), une attention de plus en plus grande est accordée à l'étude des forêts sacrées (FS) dans le monde entier. Les forêts sacrées (FS) constituent une forme endogène de conservation de la diversité biologique en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Les forêts sacrées sont le reflet d'un modèle traditionnel de gestion et de conservation de la biodiversité. Plus de 2940 forêts sacrées sont inventoriées au Bénin par Agbo et Sokpon en 1998. Malgré les progrès significatifs réalisés par le Gouvernement du Bénin au cours des dernières années en matière de politique de gestion des forêts, les forêts sacrées sont laissées à la seule protection des pouvoirs et croyances religieuses. Plus ou moins bien conservées grâce à la protection culturelle et religieuse dont elles bénéficient, les forêts sacrées du Bénin subissent aujourd'hui de fortes dégradations face à des pressions démographiques et socio-économiques de plus en plus élevées (extension des champs de cultures, habitations, exploitation frauduleuse des ressources forestières, feux de brousse, recul du pouvoir des religions traditionnelles en raison de l'influence de nouvelles religions). Ces menaces sont encore plus prononcées dans les écosystèmes sensibles notamment les zones humides.

Ainsi, les zones humides du Bénin, bien qu'elles renferment quatre sites d'importance internationale, subissent aussi une dégradation croissante. Dans les sites RAMSAR 1017 et 1018 au sud du Bénin, les forêts sacrées constituent de principales ressources forestières qui jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement de ces sites. Mais, au-delà des "biens culturels et naturels" qu'elles représentent, leur niveau de dégradation et le taux actuel de perte de la biodiversité imposent la mise en œuvre des actions urgentes pour la conservation et la gestion durable de ces sites sur lesquels le Bénin a pris des engagements internationaux. C'est soucieux de ces réalités que l'ONG Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N) avec l'appui de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) a initié un avant projet en vue d'étudier la faisabilité de la restauration et de la gestion durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin.

II. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

2.1. Phase de préparation de l'étude

Avant le démarrage de cette étude, deux (02) rencontres techniques : la 1^{ère} le 25 Mai 2013 et la 2^{ème} le 10 Juin 2013 ont été organisées avec la coordination de Ce.Sa.Re.N ONG en vue du cadrage méthodologique. Ensuite, une revue documentaire à partir d'une grille de lecture a été faite et les outils techniques élaborés en fonction des TDR. L'échantillonnage et la formation des six (06) enquêteurs recrutés ont été les dernières étapes ayant précédé le démarrage des travaux de terrain.

a. Echantillonnage

Dans le cadre de cette étude, l'échantillonnage a été fondamentalement raisonné à partir des bases de données élaborées par Agbo et Sokpon en 1998 sur les forêts sacrées au Bénin. Il a été question de parcourir les deux (02) forêts sacrées les plus représentatives en termes de superficie dans chacune des communes cibles que sont : Houéyogbé, Lokossa, Dogbo, Djakotomey, Klouékanme, Comè, Kpomassè, Ouidah, Toffo, Tori-Bossito, Abomey-Calavi, Sô-Ava, Adja-Ouèrè, Bonou, Adjohoun, Dangbo et Ifangni. Mieux, celles qui bénéficient actuellement ou qui ont bénéficié d'appuis des partenaires ont été écartées, dans l'esprit d'élargir, à la phase de mise en œuvre de ce projet, la couverture des appuis pour une restauration significative des forêts sacrées au niveau des deux sites. Ainsi, pour toutes les 17 communes parcourues, trente quatre (34) forêts étaient identifiées au départ. Mais en raison des principes de sélection basés sur la représentativité, l'absence d'appui antérieur assortis des conflits autour de la gestion de certaines forêts sacrées, à l'instar des forêts sacrées de "Kinconzoun" dans le village de Dékanmè, commune d'Adjohoun et de "Sirigbodja-zoun" dans Gbodjoko, commune de d'Abomey-Calavi pour ne citer que celles-ci, le travail n'a été fructueux que dans vingt six (26) villages répartis sur les dix sept (17) communes retenues. (Voir la liste des forêts sacrées parcourues en annexe du document).

b. Méthode de la recherche

Au regard de la spécificité des données à collecter et de leur nature plus qualitative que quantitative, la méthode retenue pour conduire cette étude socioéconomique est la MARP : Méthode Accélérée de Recherche Participative.

Cette méthode a permis de collecter des données utiles à l'analyse de la situation des forêts sacrées et de l'état des ressources naturelles dans les différents villages parcourus. Dans un délai relativement bref, elle a permis de consulter les parties prenantes à la gestion des forêts sacrées sur les enjeux socioéconomiques autour desquels s'affrontent les différents groupes stratégiques. Tout ceci a fait suite à une recherche documentaire très fouillée sur les différentes thématiques que soulève l'étude.

c. Techniques de collecte des données

La conduite de cette étude n'a été possible que grâce à la combinaison de plusieurs techniques telles que : l'utilisation d'une grille de lecture, d'une grille d'observation, de l'administration des guides pour les Focus Groups et les enquêtes fines au moyen d'un questionnaire semi-structuré.

Une fiche de recensement des infrastructures sociocommunautaires a été également conçue et les cartes terroirs villageois sont élaborées.

d. Outils utilisés

Les outils utilisés sont entre autres :

- ✓ La grille de lecture : elle a permis, au cours de la phase de documentation, de sélectionner et de lire les documents, rapports et actes en harmonie avec l'esprit de l'étude afin de capitaliser les expériences déjà effectuées par les premiers tresseurs pour en ajouter la notre au bout.
- ✓ le guide d'entretien: il est utilisé dans le cadre de cette étude pour l'animation des discussions de groupes. Il a permis de ressortir des connaissances ne pouvant être relevées à partir d'un questionnaire, en fonction de leur spécificité et des limites du consultant dans la gestion des forêts sacrées et des pratiques y afférentes. Cet outil a également eu le mérite de permettre d'identifier les acteurs clés impliqués dans la gestion des forêts sacrées pour les enquêtes fines qui ont suivi afin d'approfondir les informations.
- ✓ La grille d'observations et d'impressions générales: elle a permis de recenser les habitudes et comportements directement observables des communautés par rapport à la gestion des ressources naturelles et particulièrement celles des forêts sacrées.
- ✓ la carte terroir : élaborée en réunion villageoise, elle est un important outil permettant de mettre en relief la gestion de l'espace villageois. Il a permis de ressortir les spécificités liées à l'occupation de l'espace villageois et les pressions anthropiques exercées actuellement sur les forêts sacrées.
- ✓ Fiche de synthèse des infrastructures sociocommunautaires: renseignée lors des focus groupes, cette fiche permet de faire le point des infrastructures sociocommunautaires du village ; ceci étant l'un des indicateurs permettant d'apprécier le niveau de développement du village concerné. Cette fiche, à travers les renseignements qui s'y trouvent, permet d'apprécier l'état des dites infrastructures et de comprendre les dynamiques organisationnelles en cours dans chacun des villages parcourus.

2.2. Déroulement de l'étude

Après une formation de deux (02) jours, l'équipe composée de six (06) agents de collecte de données est descendue dans les différentes communautés retenues pour l'étude. Les dispositions administratives auprès des autorités locales sont faites au fur et à mesure de l'évolution des travaux de terrain pour faciliter l'intégration de l'équipe de travail. De façon pratique, il a été procédé à la constitution de binôme d'enquêteurs par village selon que les conditions l'exigent ou le permettent dans certaines communes, afin de couvrir simultanément les deux villages d'une même commune, puisque l'équipe ne disposait que d'un seul véhicule 4x4 double cabine mis à sa

disposition par le D.E. de Ce.Sa.Re.N. ONG. Ainsi, du 24 Juin au 05 Juillet 2013, soit 12 jours; cette équipe a parcourue sous la coordination du consultant, les dix sept (17) communes programmées pour cette étude.

2.3. Dépouillement et analyse des données (modèle d'analyse exploité)

En raison de la taille réduite de l'échantillon, le dépouillement a été manuel. Il a consisté au croisement des informations et à la catégorisation des réponses. Cette procédure a favorisé la synthétisation des réponses à travers l'analyse des variantes et invariants culturelles relatives aux savoirs locaux de gestion des forêts sacrées sur les deux sites RAMSAR 1017 & 1018. Le logiciel Excel a été utilisé pour les différents calculs. Aussi, est-il nécessaire d'ajouter que les TDR proposés étant déjà plus ou moins en adéquation avec le modèle d'analyse PEIR (Pression-Etat-Impacts-Réponses / Solutions), ce modèle a donc servi pour l'analyse des données. A travers ce modèle d'analyse, il a été possible de comprendre et d'expliquer les causes ou facteurs des pressions observées sur les forêts sacrées en particulier et les ressources naturelles en général, d'apprécier leurs manifestations et impacts socio-économiques. Ce modèle a permis en dernier ressort d'envisager des réponses / solutions idoines pour une meilleure préservation des écosystèmes des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Bénin.

III. PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES

3.1. Généralités sur les sites Ramsar 1017 & 1018 du Bénin

Les données présentées ici sur les sites classés sites RAMSAR du Bénin le 24/01/2000 s'inspirent du rapport *d'évaluation de l'efficacité de gestion d'un échantillon de sites RAMSAR en Afrique de l'Ouest* réalisée par *Pascal ROUAMBA* avec l'appui de l'IUCN, en Juin-Septembre 2009. Elle permet de distinguer deux complexes que sont : le complexe Est et le complexe Ouest.

a. Complexe Est 1017 du Sud Bénin

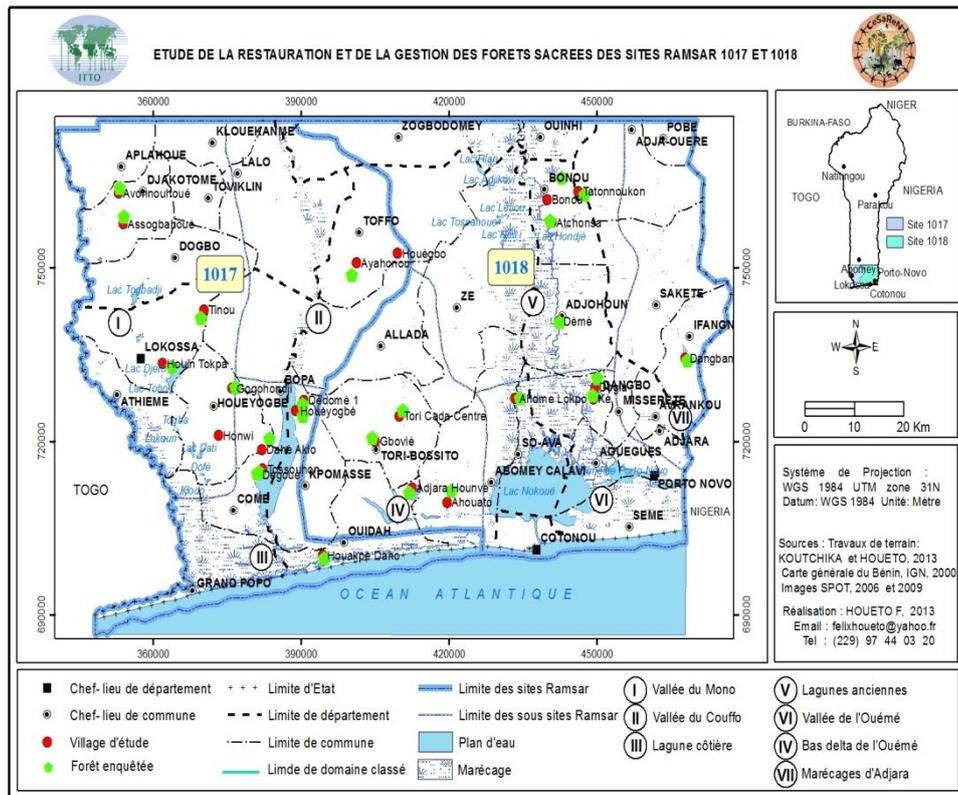
Le Complexe Est du Sud Bénin est un site constitué des plans d'eau comme le lac Nokoué, le chenal de Tôchè, la lagune de Porto-Novo, la Lagune de Cotonou, le fleuve Ouémé et la rivière So, les plaines inondables de Sèmè-Kpodji et ses environs, les marécages d'Adjara et les terres fermes où se développent les activités agricoles. Les coordonnées géographiques au centre du site sont : 2°25' E et 6°40' N. D'une superficie de 501 620 ha, il se trouve à cheval sur cinq départements : le Littoral, l'Atlantique, l'Ouémé, le Plateau et le Zou, selon le nouveau découpage administratif du Bénin. Il recouvre les villes principales telles que Cotonou, Porto Novo, Adjohoun, Dangbo, Ifangni, Sakété et Pobè.

Le Complexe Est du Sud Bénin est subdivisé en cinq sous-sites selon les différents écosystèmes délimités, et le zonage effectué a conduit aux sous-sites suivants : mer côtière Est, la basse vallée de l'Ouémé, les lagunes anciennes, les marécages d'Adjara et la moyenne vallée de l'Ouémé.

b. Complexe Ouest 1018 du Sud Bénin

Le Complexe Ouest du Sud Bénin, d'une superficie de 432 131 ha, est un site constitué d'un ensemble de plans d'eau : le lac Ahémé, le chenal Aho, la lagune côtière allant de Djondji à l'Est à Grand-Popo à l'Ouest, la partie basse du fleuve Mono, les chapelets des petits lacs, les plaines inondables constituées de fourrés et de mangroves, les terres fermes de la basse vallée du Mono, ainsi que le plateau où se développent les activités agricoles. Les coordonnées géographiques au centre du site sont : 1°52' 10 E et 6°40' N. Il est à cheval sur quatre départements : l'Atlantique, le Mono, le Couffo et le Zou, selon le nouveau découpage administratif du Bénin. Le Complexe Ouest du Sud Bénin recouvre notamment la basse vallée du Couffo et du Mono, la lagune côtière, le Chenal Aho et le lac Ahémé incluant des villes telles que Calavi, Ouidah, Grand Popo, Lokossa, Houéyogbé et Aplahoué, etc.

3.2. Carte des sites RAMSAR 1017 & 1018 mettant en exergue les villages parcourus lors de cette étude



Source : travail de terrain

3.3. Types de sol, climat et végétation

Les sites RAMSAR 1017 & 1018 regroupent les départements du Mono, du Couffo, de l'Atlantique, du Zou, de l'Ouémé et du Plateau. Excepté le département du Zou, tous ces départements ont été parcourus dans le cadre de ce travail. Ainsi, en raison des spécificités caractéristiques de chaque milieu, les données géographiques, hydrographiques et climatologiques inspirées des Cahiers des villages et quartiers de ville élaborés par l'INSAE seront présentées par département.

Pour le département du Mono, il convient de retenir qu'il est traversé par deux zones agro écologiques. Celle qui traverse la commune de Houéyogbé est constituée de terre de barre tandis que l'autre zone est faite de basse vallée et de formations alluviales, des sols de type sableux, peu fertiles et aptes aux cocotiers. Elle couvre les communes d'Athiémé, Bopa, Comé, Grand-Popo, Lokossa. La basse vallée est couverte de formations végétales dont la savane herbeuse, les formations marécageuses et quelques mangroves. On y retrouve aussi la jachère à palmiers. Il est caractérisé par un climat de type subéquatorial avec une succession de quatre saisons. On y

rencontre également de nombreux bas-fonds inexploités dus à la présence de nombreux fleuves, lacs et lagunes contigus débouchant sur la mer.

Quant au département du Couffo, il regroupe les six communes d'Aplahoué, de Djakotomey, de Dogbo de Klouékanmè, de Lalo, et de Toviklin. Contrairement au département du Mono, le département du Couffo est caractérisé par un climat de type soudano guinéen à deux saisons pluvieuses et à deux saisons sèches. On y distingue trois zones agro-écologiques, à savoir :

- la savane dans la partie Nord d'Aplahoué dominée par la savane arborée et herbeuse. On y rencontre aussi des jachères à palmiers. Les sols sont de types ferrugineux tropicaux sur socle cristallin aux caractéristiques très variables ;
- les terres de barre à Klouékanmè, Djakotomey, Dogbo et Toviklin présentent des sols de type ferrallitique argilo sableux fortement dégradés mais très bien drainés et à faible capacité de rétention. Profonds et faciles à travailler, ils conviennent à toutes les cultures annuelles et font l'objet d'une forte pression ;
- la dépression des Tchi à Lalo caractérisée par des vertisols qui sont des sols noirs très argileux, profonds et très humifères. Ces sols sont fertiles, mais souvent hydro morphes et difficiles à travailler. L'usage de la culture attelée ou de motoculteur y est pratiquement impossible.

Ensuite, le département de l'Atlantique est l'un des plus petits des douze (12) départements du Bénin et regroupe huit communes que sont Abomey-Calavi, Allada, Kpomassè, Ouidah, So-Ava, Toffo, Torri-Bossito et Zè. Un cordon littoral sableux, d'une largeur de 2 à 5 km et découpé par des lagunes et des marais, s'étend le long de la côte. Le complexe lagunaire est de plus en plus salé en l'occurrence le lac Ahémé et le lac Nokoué. Par contre, le lac Toho renferme de l'eau douce. Le département de l'Atlantique à l'instar du département du Mono est essentiellement marqué par un climat subéquatorial caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons des pluies. Le département est largement défriché et la forêt équatoriale originelle n'existe plus qu'en petits îlots d'extension négligeable. Actuellement, la végétation est caractérisée par un bush arbustif, associé à des peuplements plus ou moins denses de palmiers à huile, que l'on retrouve sur les plateaux soit à l'état naturel, soit en plantations industrielles.

Cependant, on peut distinguer un certain nombre de formations végétales bien tranchées :

- en bordure de la côte, les sables du cordon littoral sont couverts de plantations de cocotiers;
- une zone à végétation rare et clairsemée formée essentiellement d'halophytes sur le cordon littoral;
- un bush pré-littoral constitué par des touffes de rhyzophora sur le cordon actuel qui se termine à la lagune côtière ;
- la savane plus ou moins marécageuse formée de loudétra et de diverses cypéracées dans les zones basses ;

Tout comme le Mono et l'Atlantique, le département de l'Ouémé, appartient à la région subéquatoriale ayant un climat à quatre saisons. Il est irrigué par le fleuve Ouémé, le lac Nokoué

et la lagune de Porto-Novo. Il en résulte une végétation variée (caractéristique des zones agro écologiques de terre de barre et des pêcheries qui le composent). On y trouve ainsi:

- une végétation essentiellement anthropique: fourrée, arbustive, dense où dominent le palmier à huile et les graminées avec quelques reliques forestières par endroits ;
- une savane herbeuse, des prairies, des formations marécageuses à raphia et quelques mangroves.

Dans ce département, on observe:

- des sols ferrallitiques, argileux-sableux fortement dégradés mais faciles à travailler, profonds avec une faible capacité de rétention et une nappe phréatique profonde ;
- des sols alluviaux et colluviaux, hydromorphes, fertiles mais inondables par les crues des fleuves, sableux et peu fertiles essentiellement aptes au cocotier et au filao.

Enfin, le département du Plateau comprend cinq (05) communes : Kétou, Pobè, Adja-Ouèrè, Sakété et Ifangni. Tout comme le département du Couffo, il est caractérisé par un climat de type soudano-guinéen à deux saisons de pluies.

Les sols de plusieurs types sont constitués par les ferrugineux tropicaux, les terres de barre sur le continental terminal profond et les sols très argileux profonds et humifères, fertiles mais souvent très difficiles à travailler. Les formations végétales sont la savane arborée/arbustive à dominance *Danida oliveri* dans la partie septentrionale du département alors qu'au centre on retrouve la forêt dense semi décidue. La zone méridionale du département est constituée par un fourré arbustif où dominant palmiers à huile et graminées. On y retrouve aussi quelques reliques forestières par endroits.

IV. ETAT DE REFERENCE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE

4.1. Population, représentations culturelles et religieuses

D'un effectif de **3.591.209** habitants, selon le recensement général de la population et de l'habitation de Février 2002, la projection donne, pour les différents départements constituant les sites RAMSAR 1017 & 1018 du sud Bénin environ **5.158.879** habitants (voire tableau ci-après).

Tableau N°1 : évolution de la population des sites Ramsar 1017 et 1018 de 1992 à 2013

	Population 1992	Taux d'accroissement annuel (%) 1979-1992	% Population totale	Population 2002	Taux d'accroissement annuel (%) 1992-2002	% Population totale	Population 2013	Taux d'accroissement annuel (%) 2002-2013	% Population totale
BENIN	4 915 555	2.82	100	6 769 914	3.25	100	9 983 884	3.51	100
ATLANTIQUE	529 546	2.68	11	801 683	4.23	12	1 396 548	5.06	14
COUFFO	395 132	2.66	8	524 586	2.87	8	741 895	3.13	7
LITTORAL	536 827	3.76	11	665 100	2.17	10	678 874	0.18	7
MONO	281 245	2.33	6	360 037	2.5	5	495 307	2.88	5
OUEME	568 898	2.22	12	730 772	2.54	11	1 096 850	3.68	11
PLATEAU	244 597	2.81	5	306 617	2.84	5	467 649	3.87	5
ZOU	171 204	2.19	3	202 414	2.28	4	281 756	3.16	3
SITES RAMSAR	2727449		55	3591 209		53	5 158 879		52

Source : (INSAE, 2013)

NB : Dans le zou, seules les communes d'Agbangnizoun, Ouinhi, Zogbodomè et Zagnanado sont pris en compte, et dans le Plateau, Kétou n'est pas pris en compte.

Du complexe Est au complexe Ouest, et sur la base de cette étude, on peut retenir que la population est constituée majoritairement des groupes sociolinguistiques tels que : Adja, Mina, Kotafon, Houédah, Pédah, Aizo, Sahouè, Xwla, Goun, Tori, Tofin, Yorouba, Holly, Ouémènou et Fon.

Les principales religions enregistrées peuvent être classées en deux ordres. Il s'agit des religions traditionnelles et des religions modernes dites révélées. Au regard des informations recueillies, la religion dite traditionnelle ou *vodoun* regroupe une pluralité de divinités. Les plus représentatifs sont entre autres : «Lègba» est un sentinelle (dieu de protection) de la communauté ; « Hêbiosso » ou « Hêviosso » ou encore «Tchango» selon les groupes sociolinguistiques, représente le dieu du tonnerre et lutte contre les malfaiteurs ; « Sakpata » (dieu de la rougeole), il lutte contre les mauvais esprits ; « Ogou » (dieu du fer) ; « Dan ou Dan vodoun ou Mami » (dieu de la richesse) ; le «Odoudoua» (dieu de la paix et de la santé) ; «Zangbéto» (dieu de la sécurité nocturne), « Oro » (dieu de la sécurité) ; « Kokou » et « Djagli » permettent de lutter contre la sorcellerie, etc. En dehors de ces divinités qui peuvent avoir des dénominations différentielles d'un groupe sociolinguistique à un autre, il est fort intéressant de signaler l'existence d'innombrables divinités claniques. Mieux, la pratique du « Fâ » (la géomancie) est transversale à toutes les communautés. De façon générale, il convient de retenir que ces différentes divinités occupent une place de choix

dans l'organisation sociale et culturelle des communautés en proie à différentes épreuves/vicissitudes de la vie et épreuves de bonheur et de paix. Elles participent à n'en point douter à la structuration psychique, psychologique et mentale de leurs membres et conditionnent leurs comportements et gestes. Il est important de notifier que les divinités précédemment citées sont logées pour la plupart dans des forêts qui du reste deviennent sacrées.

Derrière l'animisme qui mobilise en moyenne (59,4%) d'adeptes dans le complexe Est et (10,8%) dans le complexe Ouest selon les statistiques du RGPH 3, viennent les religions modernes dites révélées qui regroupent essentiellement les églises catholiques, évangéliques, protestantes, autres religions chrétiennes et l'islam.

Sans pour autant peindre en noire le dialogue interreligieux dans les villages parcourus dans le cadre de cette étude, il est important de signaler l'existence de quelques rares accrochages entre Adeptes du culte vodoun et Chrétiens évangéliques que les premiers surnomment : les "Oligo fire" ou les "Egbagrassi". Selon les informations recueillies, ces accroches sont survenues quelques fois déjà à Tinou, dans l'arrondissement de Koudo, commune de Lokossa, à Gbovié, dans l'arrondissement de Bossito, commune de Tori Bossito, à Dégouè, dans l'arrondissement d'Akodéha, commune de Comè, pour ne citer que ces quelques cas. Lesdits conflits sont souvent gérés par les autorités locales. C'est certainement pour pallier à ces déconvenues que le village d'Assogbahoué, dans l'arrondissement de Sokouhoué, commune de Djakotomey demeure depuis sa création fermé à la pénétration de toute religion étrangère.

4.2. Types d'habitations, mode d'éclairage et de cuisson des aliments

Les villages parcourus au niveau des deux complexes sont caractérisés par des habitations majoritairement construites en terre de barre et quelques unes en semi-dur ou en briques. Elles sont pour la plupart coiffées de tôle. Ces terroirs villageois sont partagés entre les zones de regroupements humains constitués en agglomérations isolées les unes des autres appelées localités ou hameaux et des zones d'exploitations agricoles au milieu desquelles se trouvent aujourd'hui englouties les forêts sacrées.

Sur les vingt six au sein desquels cette étude est menée, seuls les dix que sont : Houin, Adjahonmè I, Dégoué, Dédomè, Adjarra, Honvè, Bonou centre, Atchonsa, Dogla et Ké sont alimentés par l'énergie électrique de la SBEE. Sa couverture demeure néanmoins très faible même à l'intérieur desdits villages en raison des moyens très limités des ménages. L'usage des lampes à pétrole, des lampes torche permet l'éclairage pour la plupart des ménages dans la nuit. Les groupes électrogènes sont utilisés par les ménages les plus aisés dans les villages non couverts par les SBEE.

Les bois de chauffe et les charbons de bois sont les principaux moyens utilisés par les ménages pour la cuisson des aliments. Lesquels bois sont cherchés parfois même à l'intérieur des forêts sacrées tel que nous le témoignent certains enquêtés à Atchonsa dans la commune de Bonou et à Ayahonou dans l'arrondissement de Sey, commune de Toffo.

Parlant des faits marquants, ces populations gardent encore le souvenir de certains faits négatifs tels que les guerres entre royaumes, des épidémies de rougeole, de tuberculose et de choléra, des sécheresses, des dévastations des cultures par les criquets pèlerins et la famine. Mais ils ont également été marqués par des faits positifs caractérisés par la mise en place de certaines infrastructures telles que précisées en annexe de ce rapport. Le tableau ci-dessus illustre l'évolution de la population des différents villages parcourus depuis le 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitation jusqu'à nos jours.

V. BREF APERÇU SUR L'HISTORIQUE DE LA SACRALISATION DE CERTAINES DES FORETS ETUDIÉES ET PARTIES PRENANTES DANS LA GESTION.

Dans tous les villages parcourus, il a été observé qu'on ne peut identifier les parties prenantes dans la gestion des forêts sacrées sans remonter à l'historique de la sacralisation de la forêt. Mais il convient de retenir que de façon générale, les gestionnaires des forêts sacrées sont toujours issus des collectivités appartenant au groupe des autochtones.

5.1. Bref aperçu sur l'historique de la sacralisation de certaines des forêts étudiées.

Ce qu'il convient de retenir, c'est la préexistence des forêts à leur sacralisation. Pour la plupart des forêts autour desquelles cette étude est menée, elles sont issues des constructions sociales en lien avec l'histoire des sociétés. Par exemple, la forêt *Holouhouégbo*, dans le village de Dahè Aklo, arrondissement de Dahè, commune de Houéyogbé sur le complexe Ouest est devenue sacrée parce qu'elle abritait les cérémonies d'intronisation des rois et le palais royal aujourd'hui abandonné faute de succession. A Dégouè, arrondissement d'Akodéha, dans la commune de Comè, la forêt sacrée *Bowégo* constitue également le lieu d'intronisation, d'inhumation de tous les rois et aussi d'initiation des adeptes des différentes divinités installées dans la forêt. Elle sert aussi de cimetière pour l'enterrement obligatoire des têtes des fils du village après leur mort (dans l'intervalle de neuf mois), qu'ils soient décédés au pays ou à l'étranger, afin d'assurer le retour de leurs âmes auprès des ancêtres. Les forêts *Houansia*, du village Gogohondji, dans l'arrondissement de Doutou, commune de Houéyogbé et *Edavé* dans le village Assogbahoué, dans l'arrondissement de Sokouhoué, commune de Djakotomey sont devenues sacrées pour avoir abrité des événements mystérieux. On raconte par exemple que dans la forêt "*Edavé*", le fondateur du village Assogbahoué a reçu la visite des personnages inconnus, venus pour le sauver parce qu'il était très malheureux à cause des morts nées ou prématurées "*Abikou*" qu'enregistrait son couple et qui ont disparu de la forêt aussitôt après avoir donné et initié ce dernier au fétiche *Eda* qui lui permet de se rendre invulnérable aux sorciers. Aux yeux des habitants, ce personnage étrange serait un ange puisqu'après son départ, la mortalité est arrêtée et le bonheur est revenu dans le foyer de ASSOGBA. Au regard des bienfaits apportés à ce dernier par le vodoun "*Eda*", installé dans cette forêt, elle devint sacrée. Dans le même ordre d'idées, les informations recueillies sur le terrain attestent que la forêt "*Houansia*" est devenue sacrée suite au décès d'un enfant né jumeau qui, quelques minutes après avoir été jeté dans cette forêt, y laissa entendre des pleures. Ceci suscita de la part de la mère éplorée qui entendit ces pleures, émotion et étonnement. L'enfant serait-il ressuscité ? Elle en attira l'attention de son mari qui, une fois dans la forêt, découvrit en lieu et place de cet enfant, un géant fétiche.

Ailleurs encore, à Gbovié, dans l'arrondissement de Bossito, commune de Tori Bossito, la forêt *Wlinan* est devenue sacrée parce que, sur ces lieux se sont déroulés les événements guerriers ayant opposé les troupes du Roi Béhanzin aux troupes du Roi Adjaka, combats à l'issue desquels, les troupes du Roi Adjaka ont été vainqueurs.

En définitive, la modalité la plus répandue de la sacralisation des forêts autour desquelles s'est déroulée cette étude est l'implantation/ l'installation des divinités au cours des migrations des premiers occupants. Dans un cas comme dans l'autre, consacrés comme abris des divinités devenues très réputées ou comme espace de déroulement d'événements guerriers ou mystérieux, ou encore comme lieux d'intronisation des rois et lieux d'enterrement ou palais royaux, ces espaces sont alors mis en défens et deviennent au fil des années, des îlots forestiers dont la sauvegarde devient la condition sine qua non de survie de la communauté. A ce titre, C. ASSABA avait raison de dire dans vivre et savoir en Afrique, en 2000 que : « (...) *l'homme écologique par excellence c'est l'africain, lui dont les Dieux ont besoin d'un milieu bien déterminé pour survivre, avec des arbres, des fruits, des rivières, des feuilles, des racines, du sable, des cauris, des pierres, des collines, tout un ensemble qui engendre l'harmonie nécessaire à leur existence et à leur survie de Dieux. Et ce qui est bon pour les Dieux l'est aussi pour les hommes* ».

5.2. Parties prenantes à la gestion des forêts sacrées

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'identification des parties prenantes dans la gestion des forêts sacrées suppose une reconstitution de l'historicité de la sacralisation de la forêt. Mais en règle générale, il convient de retenir que les gestionnaires des forêts sacrées sont toujours issus des collectivités appartenant au groupe des autochtones, c'est notamment les dignitaires/ responsables de cultes rendus à la principale divinité installée dans la forêt.

Toute atteinte à cette prédisposition mise en place par l'organisation sociale peut créer des conflits autour de la gestion des forêts sacrées. Pour nous en convaincre, il suffit de rappeler les conflits générés par la simple volonté de PAGEFCOM de clôturer la forêt sacrée "*Dizoun ou Didaguézoun*", dans le village de Houakpè Daho, arrondissement de Houakpè Daho, dans la commune de Ouidah et la tentative de mise en place d'une structure "non conventionnelle" pour la gestion durable des ressources naturelles. La tentative d'infiltration des membres de la collectivité GNIDA dans le camp des gestionnaires a créé une terrible opposition entre ces derniers et ceux de la collectivité des KADJA-MAKOUHOUE, responsables de la divinité, et seuls gestionnaires légitimes de la forêt sacrée. Lesdits conflits ont même conduit au retrait des terres octroyées aux membres de la collectivité GNIDA au début de leur installation dans ce village créé par les aïeux de la collectivité KADJA-MAKOUHOUE, chefs de terre. Lesdits conflits ont finalement été gérés par les sages du village. La seule solution a été le retrait pur et simple des membres de la collectivité GNIDA du comité de gestion de la forêt sacrée.

Un autre cas assez intéressant est la tentative d'expropriation de la forêt *Siligbozoun* appartenant à une collectivité autochtone (la collectivité AKIN) et abritant une divinité *Siligbo* dont les dignitaires sont des allochtones (les SILIGBONON). Cette forêt sacrée sise dans le quartier Ké, de l'arrondissement de Dangbo, dans la commune de Dangbo, fait actuellement l'objet de terribles conflits entre les responsables de culte du fétiche *Siligbo* et les Princes, arrières petits fils du fondateur du village (les AKIN).

Par ailleurs, les conflits peuvent même provenir du droit d'accès ou non d'une collectivité à la forêt sacrée. C'est le cas par exemple de la forêt sacrée "*Houansia*", dans le village de Gogohondji, arrondissement de Doutou, dans la commune de Houéyogbé où seuls, les membres

de la collectivité KODJIHO ont le privilège et le droit de célébrer le culte aux pieds de “*Houansia*”, ou à défaut, un homme né jumeau. Les dignitaires des autres divinités qui s’y trouvent doivent demander et obtenir des KODJIHO, l’autorisation d’organiser des cultes en l’honneur de leurs divinités, et ce, sous la supervision d’un KODJIHO, puisqu’à l’issue desdites cérémonies, la divinité mère qu’est “*Houansia*” a également droit aux offrandes apportées aux autres divinités mais ne peuvent lui être offertes que par un KODJIHO ou à défaut par une personne née jumeau. Même l’entretien de la forêt sacrée, assuré entre temps sur l’initiative personnelle de GANGNI Houngua Mèwa de la collectivité des HONHOUE qui y avait érigé une case pour le gardiennage, a suscité de terribles conflits dont les séquelles demeurent perceptibles à travers les relations interpersonnelles entre l’actuelle responsable désigné du culte “*Houansia*” et le contrevenant.

Au demeurant, il faut signaler qu’au regard des informations reçues, la gestion des forêts sacrées au niveau local est assurée spécifiquement par les responsables de la principale divinité ayant donné son nom à la forêt sacrée qui, du reste, sont pour la plupart les descendants du ou des fondateurs du village. Mais de façon générale, la gestion des forêts sacrées met en exergue de réelle interaction entre plusieurs acteurs. Le tableau suivant présente le point ramassé des acteurs qui interagissent dans la gestion des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 & 1018.

Tableau N°2 : synthèses des parties prenantes et fonction dans la gestion des forêts sacrées

Parties prenantes ou Acteurs impliqués	Actions de chaque partie prenante dans la gestion des forêts sacrées, quelques dérivés observés.
Acteurs primaires	
Chef traditionnel (Roi/Chef de terre)	Il exerce sur les forêts sacrées, le pouvoir que lui confère la tradition, en tant qu’autorité traditionnelle pour la sauvegarde des reliques du passé que constituent les forêts sacrées. Il assure donc la protection de ses espaces mis en défens et peut autoriser l’accès à des tiers selon ses convenances.
Chefs des collectivités autochtones ou descendants des chefs de terre ayant installé la divinité dont le nom est porté par la forêt sacrée	En l’absence de Roi, dans certains villages, les chefs de collectivités jouent pratiquement le rôle de chef traditionnel pour la protection des FS. Ils coordonnent les cérémonies religieuses et garantissent la perpétuation des traditions relatives aux rituels du vaudou. Tenus par la pauvreté, on a constaté sur le terrain que certains de ces chefs de collectivités ordonnent la récolte des ressources dans leurs forêts sacrées pour la vente. Il y en a qui ont vendu même des portions de terre des forêts sacrées.
Chefs de culte vodoun	Les chefs de culte vodoun sont généralement des personnes désignées par la collectivité ou l’oracle, en raison de leur maîtrise du déroulement des cultes rendus en honneur des divinités. Ils sont chargés de la pérennisation des rites et de l’initiation des adeptes dans les forêts sacrées.
Adeptes de culte vodoun	Les adeptes du culte vodoun sont des initiés ayant traversé avec succès toutes les étapes de l’initiation au vodoun et pratiquant actuellement le vodoun comme religion. C’est à travers eux que la pratique du vodoun est pérennisée mais on note malheureusement que leur effectif est en baisse drastique dans tous les villages parcourus.
Chef du village	Il est l’autorité politique au niveau local et devrait en tant que tel assurer la protection des ressources forestières du village. Malheureusement, lorsqu’il n’est pas issu de collectivités responsables directes de la gestion des FS, il n’est interpellé qu’en cas de conflit entre les gestionnaires de la forêt sacrée et des tiers.

Parties prenantes ou Acteurs impliqués	Actions de chaque partie prenante dans la gestion des forêts sacrées, quelques dérives observées.
Comités de Gestion des Forêts Sacrées	Les comités de gestion des FS existent seulement au niveau quelques forêts sacrées ayant bénéficié d'un appui externe pour leur préservation. Ils sont chargés de l'organisation de la surveillance des espaces mis en défens et régulent la gestion des ressources des forêts sacrées.
Les artisans (les menuisiers & tronçonneurs)	Avec l'autorisation des chefs de collectivités ou de culte vodoun, des coupes de bois d'œuvre sont organisées dans les forêts sacrées par les menuisiers ou les tronçonneurs pour des fins commerciales.
Cultivateurs	Les cultivateurs font partie des groupes d'intérêt économique qui, à la recherche de terre fertile pour l'agriculture, entrent sciemment, et ce, à petit pas dans les espaces mis en défens généralement riches. Les conflits de limitrophes sont légions entre ces derniers et les gestionnaires des FS dans les villages.
Chasseurs	Au regard de la chute des normes de gestion des FS, elles-mêmes, liées à la baisse des pouvoirs traditionnels, les forêts sacrées constituent dans certains villages des sites RAMSAR 1017 & 1018, des lieux de chasse parce qu'elles abritent quelques espèces animales
Phytothérapeutes	Riches sanctuaires boisés, les forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 & 1018 sont en proie à la recherche d'espèces végétales rares de la part des praticiens de la médecine traditionnelle.
Femmes du village (ménagères ou responsables d'unité de transformation agro-alimentaire)	En raison de la dépendance des populations de l'énergie du bois, de la pression foncière due en premier par l'étendu des plans qui ne permettent pas les jachères de longue durée pour la production du bois de chauffage, les FS constituent à n'en point douter, dans plusieurs villages, les réserves où les femmes du village surtout les femmes des chefs de collectivités, des chefs de culte vont chercher du bois.
Acteurs secondaires	
Association Nationale du culte vodoun	Elle œuvre pour la protection et le respect des forêts et lieux sacrés au Bénin
Association Nationale des Rois du Bénin	Garants et protecteurs des forêts sacrées et des sites sacrés sur toute l'étendue du territoire national
Direction départementales de la Santé et Association Nationale des Praticiens de la Médecine Traditionnelle du Bénin	Elle assure régule l'exercice de la médecine traditionnelle, recherche des financements pour la mise en œuvre des projets pour la protection et la promotion des plantes médicinales rares et très utiles pour en pharmacopée. (à Ké, commune de Dangbo par ex)
Associations Communales des phytothérapeutes	Assurent la promotion des plantes médicinales et l'utilisation durable des sources végétales utilisées dans la médecine traditionnelle (forêts sacrées et jardins botaniques)
CARDER Mono-Couffo, Atlantique, Ouémé-Plateau	Représentant de l'administration centrale (du ministère), aux côtés des PTF pour la planification des interventions relatives à l'agriculture et à la gestion durable des ressources naturelles
Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN)	Force de répression légitime ; la DGFRN est chargée de l'application des normes et sanctions applicables aux contrevenants à la dégradation des ressources forestières
Municipalités/Maires	Définissent les orientations et stratégies de développement local à travers les PDC qui prennent en compte la gestion des forêts. Ils interviennent dans la résolution de certains conflits entre gestionnaires des forêts sacrées et les contrevenants.
Quelques ONG dont : • e.Sa.Re.N. ONG • CTION PLUS ONG	Offrent des appuis aux communautés pour le développement local et une gestion durables des écosystèmes et des ressources naturelles et forestières (telles que les forêts sacrées)

Parties prenantes ou Acteurs impliqués	Actions de chaque partie prenante dans la gestion des forêts sacrées, quelques dérivés observés.
<ul style="list-style-type: none"> • FEL ONG • CO ECOLO 	
Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)	Point Focal, intervient soit directement, soit par le biais de partenaires techniques et financiers pour la gestion durable des forêts sacrées.
Tribunal de Conciliation	Avec l'appui des autorités traditionnelles, le tribunal de conciliation facilite la conciliation des parties en cas de conflits.
Acteurs tertiaires	
OIBT, PNUD, BM- Banque Mondiale, BAD ...	Partenaires Techniques et Financiers soutenant la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles.

5.3. Savoirs locaux, pratiques culturelles et religieuses développées pour la sauvegarde des forêts sacrées

Ces forêts sont des lieux où s'organisent jusqu'aujourd'hui des cérémonies culturelles et culturelles. Les initiations des adeptes dans les forêts sacrées : *Avazoun* (village Démè, commune Adjohoun), *Wlinan* (village Gbovié, commune de Tori-Bossito), *Soligbozoun* (village Atchonsa, commune de Bonou), etc ; les purifications dans la forêt sacrée *Edavé* (village de Assogbahoué, commune de Djakotomey), l'intronisation des Rois, initiation des adeptes dans les forêts sacrées : *Holouhouégbo* (village Dahè Aklo, commune de Houéyogbé), *Bowégo* (village Dégouè, commune de Comè),... ; des prières et divers rituels pour conjurer les mauvais sorts et attirer les bénédictions diverses (la pluie par exemple) au niveau de chacune des forêts, sont autant de pratiques conservatoires ayant permis de sauvegarder un temps soit peu les forêts sacrées. A ce titre, C. ASSABA ne disait donc t-il pas en 2000 qu'« *En outre, dans cette logique, il faut lire autre chose que le simple attachement aux espèces ou aux essences rares. Les bois sacrés sont au-delà de toute intention écologique des institutions éducatives et des instruments pédagogiques dans le sens où ce sont des lieux de formation et de transmission des savoirs les plus profonds.* ». De plus, ces pratiques sont également accompagnées de savoirs localement développés qui sont des stratégies de conservation toujours tenues comme des expériences empiriques. Exemple : La perte dans la forêt, le risque d'aller découvrir les génies qui habitent les forêts en réunion, avec les diverses sortes de malheurs qui s'en suivent et même la mort tel que c'est énoncé à Avéganmè, dans la commune de Klouékanmè au sujet de la forêt sacrée *Yèhouévémè*, sont autant de savoirs véhiculés au sein des communautés et à travers l'éducation des jeunes pour permettre de sauvegarder malgré les pressions de tout genre, les forêts dans leur état actuel. Un cas très épatant est celui de Gogohondji, dans la commune de Houéyogbé où, pour pénétrer la forêt sacrée de *Houansia*, il faut, à l'entrée de la forêt, se déchausser et marcher à reculons à partir d'un endroit précis jusqu'à l'emplacement où se trouve la divinité, et ce, avec l'expression "ago-ago-ago-ago-ago" prononcée par le guide qui est un habitué des lieux, dès l'entrée de la forêt. Cette expression veut dire : "céder le passage". Ceci annonce l'arrivée des humains dans la forêt et permet aux génies de la forêt de se "ranger" en se rendant invisibles aux humains. A Avéganmè, commune

de Klouékanmè, il est formellement interdit à quiconque d'aller jusqu'au pied du fétiche. Le mythe entretenu autour de cette interdiction et rapporté par les populations est le risque de transformation en termitière de tout contrevenant, conformément à l'expérience mythique vécu par un curieux ayant cherché à découvrir la forme de la divinité "*Hounyè*" et s'étant transformé dans le bon vieux temps en termitière, encore perceptible dans la forêt et en face de la divinité "*Hounyè*". Il a été rapporté que même les responsables de cultes rendus en honneur de cette divinité évitent d'aller à cet endroit. Un lieu spécifique est donc réservé pour toutes les cérémonies ordinaires et extraordinaires organisées dans la forêt.

Les forêts sacrées étaient de ce fait formellement interdites d'accès aux profanes. La récolte ou l'abatage d'espèces naturelles végétales ou animales pour quelque raison que ce soit était formellement proscrit. Selon les informations reçues, les animaux tués dans les forêts sacrées résistent à la cuisson et leur consommation aurait déjà créé la mort de ceux qui ont tenté de le faire.

Il a été également révélé que les feuilles récoltées dans les forêts sacrées sans l'autorisation préalable des chefs de culte, responsables de la gestion des forêts sacrées s'avèrent inefficaces dans le traitement de n'importe quelle affection. De façon globale, les sanctions infligées aux contrevenants ayant transgressé ces règles sont très lourdes et forcent la crainte populaire. A Dahè, dans la commune de Houéyogbé, par exemple, les transgresseurs étaient purement et simplement décapités s'ils échappaient à la sanction des esprits. En tout cas, dans aucune communauté, selon les informations reçues, la transgression des règles établies pour la gestion des forêts sacrées ne se passait inaperçue et non sanctionnée.

A cet effet, il convient de noter qu'au-delà des dynamiques socioculturelles en cours dans les différentes communautés parcourues, la coupe ou l'abatage de *Iroko* demeure un interdit transversal à la quasi-totalité des villages des sites RAMSAR 1017 & 1018, car cette essence est considérée par les communautés comme sacrée. A cela s'ajoutent des interdictions spécifiques à chaque communauté. Lesquels interdictions permettent d'une manière ou d'une autre la préservation de ces ressources naturelles. C'est le cas par exemple de "*Olotin*" qui est interdit d'abatage dans le village Dangban, commune d'Ifangni et dans les milieux où le fétiche « Oro » est vénéré. A Dégouè dans la commune de Comè, l'abatage de l'arbre appelé "*Gnankpokpotin*" est un interdit pour la collectivité YAYOU et à Dédomé, dans la commune de Kpomassè, c'est l'espèce végétale appelée "*agbadégotin*" en langue locale qui est interdit d'usage et ne peut servir de bois de feu.

Aussi, certaines espèces animales font-elles aussi, même de nos jours, l'objet d'interdits sociaux dans bon nombre de villages des complexes Est et Ouest des sites RAMSAR 1017 & 1018. Il s'agit par exemple de l'abattage du python à Gogohondji dans la commune de Houéyogbé, de la consommation du poisson silure dans le village de Gbovié, commune de Tori Bissito, etc.

Malheureusement, le déphasage observé aujourd'hui entre les normes établies pour la gestion durable des ressources dont regorgent ces forêts sacrées et les pratiques socioculturelles, caractéristiques d'une profonde dynamique socio économique et culturelle, justifie l'état actuel des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 & 1018. De ce fait, les gestionnaires développent

beaucoup plus aujourd'hui, des stratégies de conservation consistant à matérialiser au moyen de certaines espèces locales appelées "agnatin" ou des tecks etc, les limites des forêts sacrées en vue d'empêcher la progression des limitrophes dans le domaine des forêts sacrées.

5.4. Etat des forêts sacrées, expression d'une limite des savoirs locaux dans la gestion des forêts sacrées.

Au regard des informations reçues et des observations faites sur le terrain, il ressort qu'à défaut de disparaître, la quasi-totalité des forêts sacrées ciblées font aujourd'hui l'objet d'une pression anthropique sans précédent telle que présentée à travers les images de la page suivante.



PhotoN°1 Forêt sacrée Edavé, entièrement dégradée et contigüe entre les agglomérations, le 30/06/13



PhotoN°2 Forêt sacrée Wlinan, du village Gbovié, dans la commune de Tori Bossito, prise le 30/06/13, emprise à la pression



Photo N°3 Forêt sacrée Oro du village Dangban, dans la commune d'Ifangni, prise le 05/07/13, en proie à l'exploitation agricole



Photo N°4 Forêt sacrée Dizoun de Houakpè Daho dans la commune de Ouidah, prise le 29/06/13, en proie aux activités de maraîchage



PhotoN°5 Forêt sacrée Daatonouzoun de dédomè 1, dans la commune de Kpomassè, prise le 28/06/13, en proie aux activités champêtres

L'état actuel des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 & 1018 suscite beaucoup d'inquiétudes quant à la préservation des ressources naturelles dont elles regorgent. Ces forêts sacrées sont pour la plupart devenues des îlots clairsemés de bois sacrés, contigus soit au milieu des agglomérations, soit au milieu des champs. Cet état de choses est l'expression quasi généralisée du non respect, en tout cas, au niveau de certaines communautés, des règles et normes qui régissaient la gestion des forêts sacrées. En effet, même si au niveau de certaines forêts sacrées, les gestionnaires continuent de s'évertuer pour faire respecter ces normes et règles, bon nombre d'entre elles sont devenues des lieux de récolte des bois de chauffage, des feuilles et des racines pour la phytothérapie. C'est le cas de la forêt *Soligbozoun* à Atchonsa, commune de Bonou, de la forêt *Zounkidja* du village Ayahonou dans la commune de Toffo. Le cas le plus critique observé est celui de la forêt Edavé du village Assogbahoué dans la commune de Djakotomé qui a quasiment disparu, puisqu'elle a même été ravagée par les feux de brousse en 2011 sans aucune forme de procès à l'encontre des contrevenants. En dehors des espèces rampantes, il n'y existe plus d'arbres sacrés.

Si pour Olivier Reboul (cité par ASSABA, 2000), le sacré est « la valeur pour laquelle on est prêt à sacrifier toutes les autres valeurs », le défrichement des forêts sacrées pour le développement des activités agricoles ou pour l'installation humaine est la preuve qu'une valeur ou une chose sacrée peut être désacralisée ou que le caractère sacré acquis à un moment donné par un objet ne saurait être éternel. Et pour s'en convaincre, il suffit de reconnaître que les sacrés « (...) *sont des constructions humaines en constante adaptation aux conditions sociales et économiques, elles-mêmes en mutation permanente* », (JUHE-BEAULATON, 2010). D'où la nécessité de faire la veille si l'on veut réellement conserver le caractère sacré d'un objet à travers le renforcement des valeurs culturelles et éducatives.

Selon cet auteur et conformément aux informations collectées sur le terrain, les causes de cette situation sont l'émanation des effets cumulés de la colonisation et de la révolution qui, en autorisant le défrichement desdites forêts au profit des cultures, ont ouvert la voie à l'attaque des religions modernes. A tout ceci, nous pouvons ajouter, au regard des données recueillies, la densité démographique avec ces avatars de spéculations foncières, au rang des facteurs ayant induit de profondes dynamiques dans la gestion des forêts sacrées ; puisque dans la plupart des villages parcourus, l'accroissement démographique a favorisé l'émergence de l'achat comme principal mode d'accès à la terre, après l'héritage. Le constat général est que les terres situées autour de la plupart des forêts sacrées sont vendues à des propriétaires étrangers. En résumé, La pression foncière, l'ascendance des valeurs chrétiennes sur les valeurs du vodoun qui régissaient autrefois l'organisation sociale, avec à la clé la baisse drastique de l'effectif des adeptes des cultes vodoun quasi inexistant dans certains villages, au nom de la scolarisation tel que le précisent bon nombre d'interlocuteurs, sont autant de maux qui minent la sauvegarde des forêts sacrées. En dépit de tout, la remise en cause des valeurs endogènes pour les différentes raisons énumérées ci-dessus est, du point de vue des gestionnaires des forêts sacrées, au-delà des dynamiques économiques observées, le fondement de la désacralisation des forêts. Ils semblent sans nul doute donner raison à D. Juhé-Beaulaton, qui en 2010 relevait déjà ce qui suit : « *La conservation des forêts sacrées dépend plus de la pérennité des rites et des pratiques qui les régissent que d'une gestion écologique de ces formations attribuée un peu rapidement à leurs responsables* ».

VI. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET UTILISATION DES RESSOURCES SUR LES SITES RAMSAR 1017 & 1018

Selon les statistiques de l'EMICoV 2 (Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages deuxième édition) réalisée par l'INSAE, l'indice de pauvreté monétaire est de 36,93 % dans l'Atlantique, de 46,47 % dans le Couffo et le Mono, de 24,27 % dans l'Ouémé et de 32,69 % dans le Plateau. Ce qui signifie qu'environ 37 personnes sur cent sont en dessous du seuil de pauvreté dans l'Atlantique, 46 personnes sur cent dans le Couffo et le Mono, 24 personnes dans l'Ouémé et 33 personnes environ dans le Plateau. Le croisement de ces statistiques et les observations faites sur le terrain montrent on ne peut plus clair, l'état de précarité dans lequel vivent les populations riveraines des deux complexes Est et Ouest des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Bénin. Elles vivent essentiellement de la production des produits vivriers et maraîchers, de l'élevage, de la pêche, de la chasse, de l'exploitation du sable marin, de l'agroforesterie et de l'exploitation forestière etc. Les conditions d'exercice de ces différentes activités feront l'objet d'une attention particulière dans le développement qui suit.

6 - Analyse des atouts et contraintes liés aux activités socio-économiques dans les villages des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Bénin

L'économie des villages des deux complexes du site RAMSAR 1017 & 1018 est basée essentiellement sur les activités agricoles, l'élevage, la pêche, le maraîchage, l'agro-alimentaire, l'exploitation agro-forestière et forestière. La production du sel et l'extraction du sable marin occupent également une place non négligeable dans l'économie locale des villages parcourus. La technique de production est purement traditionnelle. Grâce à l'appui d'AFEL ONG, l'apiculture naissante fait également son petit chemin dans certains villages des sites RAMSAR parcourus ou non dans le cadre de cette étude.

a. Production vivrières

Les principales spéculations sont : le maïs, le manioc, la patate douce, le haricot, l'arachide, le coton en relance, le riz, le soja, le poids d'angole, l'igname et le taro. Les produits issus de ces productions sont destinés prioritairement à l'autoconsommation mais aussi à la commercialisation du surplus en dehors du coton exclusivement commercial.

Représentant la base fondamentale de l'économie dans les deux complexes des sites RAMSAR parcourus lors de l'étude, l'agriculture présente plusieurs atouts motivateurs mais occultés par les contraintes de divers ordres qui freinent le décollage réel du sous secteur.

o Atouts

Les atouts que présentent les deux complexes des sites RAMSAR 1017 & 1018 par rapport à l'agriculture sont entre autres :

- ✓ Climats de type subéquatorial et soudano guinéen avec une succession de quatre saisons ;
- ✓ Zones agro-écologiques favorables, caractérisées par des sols de type ferrallitique argilo sableux à faible capacité de rétention, profonds et faciles à travailler, convenables à toutes

les cultures annuelles, des vertisols qui sont des sols noirs très argileux, profonds, très humifères et très fertiles ;

- ✓ Existence de nombreux bas-fonds aménagés pour la culture de riz ;
- ✓ Existence d'appui technique, financier et matériel en l'occurrence pour la filière riz (CARDER, PADA, PAFIRIZ, CIDR, ESOP).

○ **Contraintes**

- ✓ Inondation des champs par les crues des fleuves ;
- ✓ Forte pression foncière ;
- ✓ Sols souvent hydro morphes et difficiles à travailler ;
- ✓ Difficultés de main d'œuvre agricole ;
- ✓ Agriculture rudimentaire sur brulis et non mécanisée ;
- ✓ Agriculture soumise aux aléas climatiques ;
- ✓ Non maîtrise de l'eau ;
- ✓ Insuffisance d'encadrement technique ;
- ✓ Absence de crédit agricole pour les autres filières en dehors du riz et du coton ;
- ✓ Achat et paiement tardifs de la production ;
- ✓ Absence d'intrants agricoles ;
- ✓ Menaces parasitaires et des prédateurs (oiseaux pour le riz) ;
- ✓ Marché d'écoulement très étiqué surtout pour le riz ;
- ✓ Dégradation des pistes rurales.

b. Production maraîchère

Le maraîchage est également plus ou moins développé en raison des types de sols favorables à l'activité et la disponibilité de l'eau dans les lacs, lagunes et rivières qui bordent certains des villages parcourus. Dans pratiquement tous les villages se développent des spéculations comme : la Tomate, le Piment, le gombo et le crin-crin qui sont destinés tant à la commercialisation qu'à l'autoconsommation. La Grande morelle, le "Fôtètè", la Pastèque, le Choux, la carotte, la salade, ... nécessitant un suivi plus rigoureux sont développés dans quelques villages, parmi lesquels on peut citer : Adjahomey-centre dans la commune de Klouékanmey et Houakpè daho dans la commune de Ouidah.

○ **Atouts**

A l'instar de l'agriculture, le sous secteur maraîchage présente des atouts indéniables. Entre autres, on peut évoquer :

- ✓ Climats de type subéquatorial et soudano guinéen avec une succession de quatre saisons ;
- ✓ Existence de nombreux bas-fonds due à la présence de nombreux fleuves, lacs et lagunes ;

- ✓ Zones agro-écologiques favorables, caractérisées par des sols de type ferrallitique argilo sableux à faible capacité de rétention, profonds et faciles à travailler, convenables à toutes les cultures annuelles, des vertisols qui sont des sols noirs très argileux, profonds, très humifères et très fertiles ;
- ✓ Existence de Partenaires Techniques et Financiers (CARDER, ADF à travers le projet FAFA : Facilité d'Appui à la Filière Agricole, PROTOS et PAGEFCOM) dans certaines communes telles que Adja-Ouèrè, Lokossa, Klouékanmey et Ouidah.

○ **Contraintes**

- ✓ Insuffisance d'appuis techniques, financiers et matériels ;
- ✓ Inondations ;
- ✓ Menaces parasitaires ;
- ✓ Sols très peu fertiles ;
- ✓ Manque d'intrants ;
- ✓ Pistes rurales impraticables.

c. L'élevage

Le sous-secteur de l'élevage regroupe aussi bien l'élevage conventionnel que non conventionnel. Dans les villages parcourus, les principales espèces concernées sont : la volaille (poulet, canard, pintade, pigeon, dindon, ...), les caprins, les ovins, les porcs, les lapins, les cobayes, les aulacodes et les bœufs. La remarque générale est que même l'élevage conventionnel se déroule en claustration ou en semi claustration. En outre, quelques étangs piscicoles fonctionnels ont été identifiés à Dogla dans la commune de Dangbo.

Constituant l'une des activités socio-économiques les plus importantes pratiquées par la quasi-totalité des différents groupes socio-ethniques sur les deux complexes, l'élevage présente quelques atouts qui n'occultent malheureusement pas les limites qui freinent son essor.

○ **Atouts**

- ✓ Diversification des espèces en élevage ;
- ✓ Existence de plantes fourragères ;
- ✓ Richesse des pâturages ;
- ✓ Existence de plusieurs cours d'eaux ;
- ✓ Existence de marché d'écoulement ;
- ✓ Existence de groupements ;
- ✓ Existence de Partenaires Techniques et Financiers surtout pour l'élevage non conventionnel (INRAB, CEFAD, PADME).

○ **Contraintes**

- ✓ Vol ;
- ✓ Insuffisance d'appui technique et financier ;
- ✓ Inaccessibilité aux prestations vétérinaires ;
- ✓ Maladies animales non maîtrisables ;
- ✓ Fort taux de mortalité animale ;

- ✓ Difficultés d'accès au crédit.

d. La chasse

Dans l'avifaune très fournie des deux complexes Ouest et Est des sites RAMSAR du Bénin, on distingue, malgré les menaces qui pèsent sur la préservation des espèces, en raison de la déforestation, de la destruction des habitats des animaux, de l'exploitation incontrôlée due à la non réglementation de la chasse, des espèces telles que : Rats palmistes, Francolins (perdrix africains), Lièvres, Ecureuils, agoutis, Varan, Biches, Boa, Singes, le python, le Cobra, etc.

○ **Atouts**

- ✓ Existence de plusieurs cours d'eaux ;
- ✓ Richesse de la faune ;
- ✓ Existence d'espèces végétales utiles pour la restauration des habitats des animaux (Avicennia germinans).

○ **Contraintes**

- ✓ Extension des cultures ;
- ✓ Destruction des habitats d'animaux sauvages ;
- ✓ Chasse abusive et non réglementée ;
- ✓ Installation humaine anarchique ;
- ✓ Pression foncière et déforestation.

e. La pêche

Le sous secteur de la pêche est aussi plus ou moins développé dans la mesure où les sites RAMSAR 1017 & 1018 sont traversés par des cours d'eaux dans lesquels plusieurs espèces halieutiques sont identifiées. Selon une étude menée par la FAO en 2004, on y découvre des poissons démersaux de la zone côtière : (les Clupeidae et les Carangidae), des petits poissons pélagiques côtiers (des Istiophoridae et des Scombridae albicansphoridae) ; des grands poissons pélagiques : (Sparidae, Lutjanidae et Serranidae) et des crevettes telles que : Penaeus notialis, Penaeus kerathurus, Parapenaeus longirostris, Parapenaeopsis atlantica.

○ **Atouts**

- ✓ Existence de plusieurs cours d'eaux (fleuves, lacs et lagunes) ;
- ✓ Richesse des eaux en diverses espèces halieutiques ;
- ✓ Forte capacité prolifique des poissons ;
- ✓ Existence de plantes favorisant la multiplication des poissons (les mangroves, plus spécifiquement les Palétuviers Rouges qui servent de frayer pour les poissons).

○ **Contraintes**

- ✓ Surexploitation des eaux et des ressources halieutiques ;
- ✓ Ensablement des cours d'eaux ;

- ✓ La crue qui entraîne le débordement de l'eau des fleuves et la rencontre avec les eaux de lagune ;
- ✓ Utilisation des techniques de pêche prohibées (les filets à mailles serrées, les acadjas)
- ✓ Destruction des palétuviers rouges (habitats des poissons) pour usage de bois de chauffage.

f. L'artisanat de bois

Dans le cadre de l'étude et en rapport avec les termes de référence, l'intérêt est porté sur l'artisanat de bois plutôt que sur l'artisanat en général, étant entendu que l'exploitation anarchique des bois d'œuvre peut avoir de sérieux incidents sur la préservation des écosystèmes. Les principales branches d'activités identifiées dans ce sous secteur dans les villages parcourus concernent : la fabrication des meubles, des charpentes de maisons, des cercueils, de pirogues et la fabrication des fauteuils en bambou.

○ **Atouts**

Au nombre des atouts de l'artisanat de bois, on peut citer :

- ✓ Types de sols et zones agro-écologiques favorables au développement de certaines essences utilisées dans l'artisanat de bois ;
- ✓ Existence de marché d'écoulement des produits finis de bois.

○ **Contraintes**

- ✓ Raréfaction de bois de qualité pour le développement de l'artisanat de bois, donc, insuffisance de matières premières ;
- ✓ Inexistence de machines modernes ;
- ✓ Pression foncière ;
- ✓ Exploitation anarchiques des ressources forestières ;
- ✓ Extension des espaces agricoles au détriment de la préservation des essences forestières ;
- ✓ Insuffisance d'appui pour le secteur de l'artisanat de bois.

g. L'apiculture

L'apiculture bénéficie de beaucoup d'atouts dans la région mais elle est naissante. Grâce à l'appui d'AFEL ONG, cette activité est en expérimentation dans certains villages tels que Djondji et Aido dans la commune de Ouidah.

○ **Atouts**

- ✓ Existence d'espèces végétales favorables à l'apiculture (les mangroves) ;
- ✓ Existence de marché d'écoulement ;
- ✓ Prédilection culturelle de certaines populations (les populations de Houakpè Daho pour qui l'abeille représente une divinité, par exemple) ;
- ✓ Miel produit dans la zone légèrement salé et très prisé.

○ **Contraintes**

- ✓ Pression foncière ;
- ✓ Déforestation ;
- ✓ Agriculture extensive ;
- ✓ Faible promotion de la filière (insuffisance d'appui technique, matériel et financier) ;
- ✓ Utilisation des pesticides pour le traitement de la culture cotonnière.

h. L'exploitation agro-forestière

Le sous secteur de l'exploitation agro-forestière, pour les villages sillonnés dans le cadre de ce travail, concerne la production d'espèces pérennes, utilisables dans l'agro-industrie. Elle regroupe des spéculations telles que : le palmier à huile, le cocotier, le bananier, l'ananas, la canne à sucre, le manguiier, l'oranger, le citronnier, l'avocatier, l'arbre à pain "bléfout", le papayer, le goyavier, etc. Parmi toutes ces essences, le palmier à huile est la principale qui domine le couvert végétal des deux complexes RAMSAR 1017 & 1018 à cause de son usage multiple car de cette même plante, on peut obtenir la matière première pour la fabrication du SODABI et l'huile rouge. De plus, les nervures de palme sont utilisées pour la confection de balaie et la clôture en matériaux précaires des maisons, les branches comme bois de chauffe et les résidus issus de la production de l'huile rouge sont utilisés pour faire le feu en remplacement du pétrole. Les noix de palme obtenues après la production de l'huile rouge sont également utilisées pour la production d'huile noire communément appelé "tchotcho". Elles ne sont également pas moins prisées dans la composition de la provende des animaux tels que le porc.

Le cocotier quant à lui, non moins utile, constitue une ressource de laquelle les populations produisent de l'huile de coco. L'eau de coco très nourrissant est également prisé dans les principales villes des deux complexes. En plus, l'arbre du cocotier, très résistant, est utilisé par les populations pour le montage des charpentes de maison. Il sert également de bois de chauffe.

Le reste des essences citées plus haut sont des arbres fruitiers, en dehors de la canne à sucre, et contribuent également suffisamment par l'usage que font les populations de leurs fruits, au développement socio-économique de la région soit en tant que produits destinés à la commercialisation ou à l'autoconsommation des ménages.

○ **Atouts**

- ✓ Zone agro-écologique favorable au développement de différentes espèces agro-forestières ;
- ✓ Climats favorables ;
- ✓ Grande utilité du palmier à huile à forte valeur ajoutée ;
- ✓ Adoption du palmier à huile comme principal produit d'exportation au niveau des deux complexes ;
- ✓ Adoption du cocotier comme spécialité de la zone agro-écologique des deux complexes Ouest et Est des sites RAMSAR 1017 & 1018 ;
- ✓ Organisation des producteurs de palmiers à huile en structure faitière ;
- ✓ Intérêt des Partenaires Techniques et Financiers pour des appuis techniques, matériels et financiers à la chaîne de valeur palmier à huile.

- **Contraintes**

- ✓ Sols très peu fertiles ;
- ✓ Agriculture extensive ;
- ✓ Pression foncière ;
- ✓ Inondations ;
- ✓ Promotion d'autres cultures à exportation telles que le coton, l'arachide, l'ananas, etc.

i. La plantation d'essences forestières

Plus ou moins récente, la plantation des essences forestières est intervenue dans la région avec l'appui de structures publiques ou d'ONG, en vue de lutter contre la déforestation à laquelle elle était en proie. Elles permettent de lutter contre l'érosion, de restaurer l'habitat des animaux, de produire des bois destinés à l'artisanat, le bois de chauffage et la séquestration de Carbone et le développement de l'apiculture. Il s'agit entre autres de : Casuarina equisetifolia, Acacia, auriculiformis, Eucalyptus, camaldulensis, Melaleuca, leucadendron, Anacardium occidentale, Eucalyptus camaldulensis, Hymenia courbaryl, Triplochiton scleroxylon, Tectona grandis.

- **Atouts**

- ✓ Zone agro-écologique favorable au développement de différentes espèces agro-forestières ;
- ✓ Climats favorables ;
- ✓ Existence de fleuves, lacs et lagunes ;
- ✓ Appui des partenaires (structures publiques et ONG) pour la préservation des espèces en disparition.

- **Contraintes**

- ✓ Déforestation (coupe anarchique des espèces pour artisanat de bois, bois de chauffage, fabrication de charbon de bois, etc.
- ✓ Agriculture extensive ;
- ✓ Pression foncière ;
- ✓ Faible financement des activités génératrices de revenus, surtout celles ayant moins d'impact sur la préservation de l'environnement ;
- ✓ Inexistence d'alternatives pour l'énergie de cuisson des aliments autre que le bois ;
- ✓ Faible revenu des populations ;
- ✓ Promotion des cultures d'exportation ;
- ✓ Développement de l'activité d'exportation de madrier ;
- ✓ Permis de coupe ou d'exploitation de bois anarchiquement accordés aux exploitants forestiers ;
- ✓ Développement des activités telles que la fabrication de charbon de bois comme activité génératrice de revenu.

j. L'agro-industrie ou la transformation agro-alimentaire

Le sous secteur agro-industrie regroupe fondamentalement dans les villages parcourus, la production de : l'huile rouge, l'huile de coco, l'huile d'arachide, le SODABI, le gari et le tapioca,

le “gbèli”, le “agbéli”, l’akassa, le “ablo-yoki”, la galette à base d’arachide, l’arachide grillée, le fromage de soja, le poisson frit ou fumé, etc. Ces différents produits sont destinés prioritairement à la commercialisation mais aussi à l’autoconsommation.

○ **Atouts**

- ✓ Existence de groupements de femmes exerçant dans l’agro-industrie ;
- ✓ Produits de très bonne qualité (l’huile rouge et le SODABI du Mono Couffo et de l’Ouémé Plateau sont très appréciés sur le marché) ;
- ✓ Intérêt et appui technique, matériel et financier de certains partenaires tels que : ONG Jeunesse Ambition pour certains groupements de fabrication de gari dans la commune de Dangbo (Ké), PAGER à certains groupements d’Adja-Ouèrè, ACTION PLUS ONG dans la commune de Bonou pour les groupements de fabrication de gari et à Ouidah pour les groupements de femmes productrices de sel, PDRT pour la construction d’un bâtiment servant d’unité de transformation du gari à Dangban, commune d’Ifangni ;
- ✓ Existence de structure de microcrédit telle qu’AVEC (Association Villageoise pour l’Economie Communautaire) qui appuie les groupements de femmes exerçant dans la transformation du gari dans la commune de Djakotomey.

○ **Contraintes**

- ✓ Sols très peu fertiles ;
- ✓ Inondations ;
- ✓ Insuffisance de matières premières telles que le palmier à huile pour la fabrication du SODABI, des noix de palme pour l’huile rouge, des tubercules de manioc pour le gari, ... ;
- ✓ Manque de moyens financiers ;
- ✓ Insuffisance de formation, d’appui technique, matériel et financier ;
- ✓ Matériels et équipements non performants ;
- ✓ Groupements peu fonctionnels à cause des conflits internes ;
- ✓ Difficultés d’écoulement des produits (marché très étriqué) ;
- ✓ Manque de formation en marketing et action commerciale ;
- ✓ Voies d’accès impraticables en toutes saisons.

k. La phytothérapie

Le faible taux de couverture sanitaire, l’inaccessibilité des soins de santé due aux croyances religieuses, à la pauvreté, l’éloignement des centres de santé, etc, justifient certainement le développement de la phytothérapie comme moyen de recours pour le traitement des affections courantes au sein des communautés des sites RAMSAR 1017 & 1018. Ainsi, certaines feuilles, racines écorces essentielles sont récoltées dans la nature ou dans les forêts sacrées pour la préparation des infusions ou décoctions très efficaces pour le traitement de certaines maladies. On peut donc citer entre autres : le quinquéliba et les feuilles de neem le *Khaya senegalensis* et *Milicia excelsa* etc.

- **Atouts**
 - ✓ Prédilection culturelle des populations à l'utilisation des plantes pour le traitement des affections ;
 - ✓ Zone agro-écologique favorable au développement de différentes espèces agro-forestières ;
 - ✓ Climats favorables ;
 - ✓ Végétation très riche en différentes espèces utilisées en phytothérapie ;
 - ✓ Inaccessibilité des centres de santé, etc.

- **Contraintes**
 - ✓ Déforestation ;
 - ✓ Feux de brousse anarchiques ;
 - ✓ Faible capacité de régénérescence de certaines espèces pourtant très utilisées ;
 - ✓ Agriculture extensive.

a) La production de sel et l'extraction du sable lagunaire

La production du sel est une spécificité de la commune de Ouidah. Elle se développe de façon concentrée dans le village Djègbadji et aussi plus ou moins dans tous les villages riverains de la lagune côtière. Ces villages bénéficient de l'appui d'AFEL ONG pour la production du sel solaire en vue de réduire la pression sur les ressources forestières puisque la saliculture traditionnelle est très consommatrice du bois énergie.

Ensuite, l'extraction du sable marin pour la construction de différentes infrastructures, malgré ses effets néfastes sur l'environnement, occupe une place de choix dans l'économie des communes du site 1018 surtout, comme on peut l'imaginer à travers l'image ci-après.

- **Atouts**
 - ✓ Forte demande en sel local (bonne qualité) ;
 - ✓ Forte demande en sable marin ;
 - ✓ Bonne rémunération de l'activité de dragage et de rapprochement du sable marin ;
 - ✓ Appui des PTF à l'activité de production du sel local (AFEL ONG).

- **Contraintes**
 - ✓ Difficulté d'approvisionnement en bois énergie pour la saliculture ;
 - ✓ Aléas climatiques quant à production du sel solaire (manque de soleil ou pluie) ;
 - ✓ Développement d'affections oculaires et cutanées liées à l'intensité du feu pour la production traditionnelle du sel ;
 - ✓ Dégradation de l'environnement ;
 - ✓ Inondations ;
 - ✓ Erosions.



Photo N° 6 : Les populations du village Gouké dans la commune d'Adjohoun en l'activité de rapprochement du sable lagunaire des barques vers les lieux de chargement des camions, prise le 04/07/2013.

VII. UTILISATIONS ACTUELLES DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA RÉGION

Riches sanctuaires de diversité biologique, les ressources naturelles des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Bénin sont actuellement surexploitées et bon nombre d'espèces vivantes sont menacées de disparition du fait des activités anthropiques.

7.1. Etat des ressources fauniques et projection (sur l'avenir)

Selon P. ROUAMBA (2009) et les informations reçues sur le terrain, les deux complexes des sites RAMSAR 1017 & 1018 étaient très riches en ressources fauniques, aquatiques et terrestres il y a vingt ans. Ils étaient peuplés plusieurs espèces dont bon nombre en disparition, en raison des pratiques culturelles impropres (agriculture extensive et itinérante sur brûlis) avec son corollaire de destruction du couvert végétal. A cela s'ajoute l'accroissement de la densité humaine, l'installation humaine anarchique (mauvaise occupation de l'espace). Tout ceci ajouté au développement incontrôlé et non réglementé des activités de chasse explique l'appauvrissement progressif de la faune aquatique et terrestre des complexes Est et Ouest des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Bénin.

7.2. Synthèse des espèces fauniques des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Sud Bénin menacées de disparition dans les 10 années à venir.

Au regard des différentes menaces enregistrées, certaines espèces animales des sites RAMSAR 1017 & 1018 vont disparaître à court terme faute d'intervention pour leur préservation. Il s'agit par exemple de : Hippopotame, Guib harnaché, Sitatunga (*Tragelaphus spekei*), Crocodile, Python de Seba, Python royal, Singe vert, Colobe noir, Potamochère, loutres à cou tacheté (*Lutra maculicollis*), la loutre à joue blanche (*Aonix capensis*) ou le potto (*Perodicticus potto*), Lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*), les crocodiles et les varans.

7.3. Etat des ressources floristiques et projection (sur l'avenir)

Très favorable au développement de plusieurs espèces floristiques, les sites RAMSAR 1017 & 1018 bénéficient d'une agro-écologie qui justifie la présence d'un nombre impressionnant de massifs forestiers qui, au-delà de leur paupérisation progressive, permettent d'identifier tant au niveau des forêts sacrées, du couvert végétal, plusieurs espèces floristiques caractéristiques de la diversité des zones agro-écologiques des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Sud Bénin. On y distingue par ordre alphabétique, entre autres : *Acacia gourmaensis*, *Acacia hockii*, *Acacia polyacantha*, *Acacia sieberiana*, *Afrotrilepis pilosa*, *Azelia africana*, *Anogeissus leiocarpus*, *Antiaris toxicaria*, *Berlinia grandiflora*, *Boscia senegalensis*, *Burkea africana*, *Cola gigantea*, *Cola laurifolia*, *Combretum micranthum*, *Daniellia oliveri*, *Detarium microcarpum*, *Diospyros mespiliformis*, *Erythrophleum guineense*, *Guiera senegalensis*, *I. tomentosa*, *Isoberlinia doka*, *Isoberlinia tomentosa*, *Khaya senegalensis*, *Lonchocarpus sericeus*, *Lophira lanceolata*, *Manilkara multinervis*, *Milicia excelsa*, *Millettia thonningii*, *Mitragyna inermis*, *Monotes kerstingii*, *Nothospondias staudtii*, *Parkia biglobosa*, *Pseudocedrela kotschyii*, *Pterocarpus erinaceus*, *Pterocarpus santalinoides*, *Syzygium guineense*, *Terminalia macroptera*, *Terminalia superba*, *Triplochiton scleroxylon*, *Vitex doniana*, *Eichlormia crassipes*, *Rhizophora racemosa*, *Typha australis* et *Avicenia germinano* (Agbo et al., 1993).

Ces différentes ressources sont exploitées par les populations pour satisfaire divers besoins.

7.4. Différents usages des ressources floristiques des sites RAMSAR 1017 1018 du sud Bénin

a) Utilisations alimentaires

De nombreuses espèces ligneuses forestières produisent des fruits comestibles (Houngnon 1981, Sokpon 1996). Certaines de ces espèces font l'objet de commerce au niveau des deux complexes Est et Ouest des sites RAMSAR du Sud Bénin. Il s'agit en occurrence de : *Borassus aethiopum*, *Parkia biglobosa*, *Tamarindus indica*, *Blighia sapida* et *Pentadesma butyracea* dans la zone soudanienne, et *Vitex doniana*, *Dialium guineense*, *Chrysophyllum albidum* et *Irvingia gabonensis* dans la zone humide.

b) Utilisations médicinales

Beaucoup de plantes sont utilisées par les populations locales pour lutter contre les maladies. Différents organes des plantes sont utilisés à cet effet à savoir: les feuilles, les fruits, les fleurs, les écorces et racines. Des recherches antérieures ont enregistré des centaines de plantes largement utilisées dans la médecine traditionnelle. Certaines espèces ligneuses comme *Khaya senegalensis*, *Milicia excelsa* entrent dans le traitement de plusieurs dizaines de maladies (Sokpon et Ouinsavi 2001 ; Azonkponon 2001)

c) Utilisations comme fourrage

Le pâturage constitue un problème très sérieux pendant la saison sèche où, le fourrage ligneux constitue la principale source d'aliment pour le bétail. Les principales espèces ligneuses fourragères utilisées sont: *Khaya senegalensis*, *Azizelia africana* et *Pterocarpus erinaceus*. On peut y ajouter les espèces comme *Terminalia avicennioides*, *Securidaca longepedunculata*, *Stereospermum kunthianum*, *Prosopis africana*.

d) Utilisations comme bois de feu

A l'exception des espèces taboues qui varient en fonction des différentes ethnies, toutes les espèces d'arbres servent de bois de chauffage et de charbon de bois. Dans les zones rurales et dans les villages où cela est encore possible, les femmes font en saison sèche beaucoup de réserves de bois de feu sous forme de gros tas à côté des cases. Au niveau des deux sites RAMSAR, on distingue préférentiellement des espèces telles que : *Rhizophora racemosa*, *Avicenia germinano*, *Prosopis africana*, *Lophira lanceolata*, *Zanthoxylum zanthoxyloides*. Cependant, la crise du bois-énergie qui a lieu dans cette partie du pays a conduit la population à utiliser toute sorte de combustible même les branchages de palmier à huile. Les travaux de Sokpon *et al.* (2001) montrent que 46 espèces sont utilisées comme bois de feu dans la vallée de l'Ouémé et 72 espèces au niveau du complexe Ouest des zones humides. La consommation journalière de bois de feu est de 0,9 kg par personne au niveau du cordon littoral, 1,3 kg par personne dans les villages de terre fermes du complexe Ouest et 1,7 kg par personne dans la vallée de l'Ouémé. La quantité de bois de feu utilisée est fortement corrélée avec le nombre de bouche à nourrir (Agbo *et al.* 1993).

e) Utilisation comme bois de service

Reviennent dans cette catégorie tous les bois qui sont utilisés dans la confection de la charpente des maisons et des greniers. Pratiquement, toutes les essences retrouvées dans les différentes formations peuvent être utilisées à cette fin. Seulement les populations locales préfèrent certaines espèces en fonction des sites. Dans la vallée de l'Ouémé, *Manilkara multinervis* est très utilisé comme pieux dans la construction des maisons sur pilotis. Les espèces comme *Bambusa vulgaris*, *Raphia hookeri* et *Raphia sudanica* sont partout utilisées comme traverses des charpentes des maisons.

f) Projection sur le futur

La projection de la population des deux sites RAMSAR 1017 & 1018 donne aujourd'hui un total de **4.934.171** habitants. En considérant que la quantité de bois de feu utilisée est fortement corrélée avec le nombre de bouche à nourrir (Agbo *et al.* 1993), on peut retenir à partir de la moyenne de 1,3 kg par personne au niveau des deux sites, que la quantité de bois à consommer annuellement sera de 6414,422 tonnes par an et pour les dix ans, il faudra 64144,223 sans compter qu'à l'intervalle des dix ans, la population va encore s'accroître.

Tableau N°3 synthétique des essences forestières menacées sur les deux sites RAMSAR 1017 & 1018 du Sud Bénin

Espèces menacées

Khaya senegalensis, Afzelia africana, Milicia, excelsa, Pterocarpus erinaceus, Triplochiton scleroxylon, Mansonia altissima, Ceiba pentandra

Source : FAO, IPGRI/SAFORGEN, DFSC et ICRAF 2001

7.5. Etat des ressources en eau et projection (sur l'avenir)

Les complexes Est et Ouest des sites RAMSAR 1017 & 1018 sont traversés par plusieurs plans et cours d'eaux dont les principaux sont : le fleuve Ouémé, le lac Nokoué, les lagunes de Porto-Novo, de Grand-Popo et le chenal Aho qui constituent de grands atouts pour le développement des activités de pêche. Ces plans d'eau regorgent plusieurs espèces de poissons selon une étude menée par la FAO en 2004, telles que présenté dans le tableau suivant :

Tableau N°4 : récapitulatif des types de poissons disponibles dans les cours et plans d'eaux des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Sud Bénin

Catégorie	Type de poisson
poissons démersaux de la zone côtière	<i>Pseudotolithus typus, Pseudotolithus senegalensis</i> et de Polynemidae tels que <i>Galeoides decadactylus, Polydactylus quadrifilis</i> .
petits poissons pélagiques côtiers	<i>Ethmalosa fimbriata, Sardinella maderensis, Ilisha africana, Caranx hippos, Caranx crysos, Chloroscombrus chrysurus, Selene dorsalis</i> etc.
grands poissons pélagiques	<i>Scomber japonicus, Scomberomorus tritor, Thunnus obesus, Istiophorus albicans</i> etc.
poissons démersaux de profondeur	<i>Dentex angolensis, Dentex canariensis, Dentex congoensis, Pagellus bellottii, Pagrus caeruleostictus, Lutjanus goreensis, Lutjanus fulgens, Lutjanus dentatus, Epinephelus aenus</i> .
Les crevettes	<i>Penaeus notialis, Penaeus kerathurus, Parapenaeus longirostris, Parapenaeopsis atlantica</i> etc.

Source : (AMOUSSOU, 2003)

Parmi elles, certaines sont malheureusement menacées de disparition ou ont disparu des plans d'eaux des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Sud Bénin. Ainsi, l'appauvrissement de sa diversité halieutique est très remarquable. Les raisons de cette menace sont multiples et multiformes. On peut citer entre autres : La réduction de la profondeur et l'assèchement des plaines inondables, la durée du cycle de développement des espèces halieutiques, l'utilisation des engrais chimiques pour la production agricole et le développement de l'activité d'extraction de sable marin avec à la clé la disparition progressive de la mangrove le long des plans d'eaux du fait des actions anthropiques. Le tableau suivant présente la situation des espèces menacées.

Tableau N°5 : espèces halieutiques menacées ou disparues des cours d'eaux et plans d'eaux sur les sites RAMSAR 1017 1018 du Sud Bénin

Noms scientifiques	Familles	Noms locaux en Mina
<i>Parachanna obscura</i>	Channidae	Hotrou

<i>Heterotis niloticus</i>	Osteoglossidae	Houâ
<i>Pseudotolithus senegalensis</i>	Sciaenidae	Djoké
<i>Galeoïdes decadactylus</i>	Polynemidae	Tchicoué
<i>Caranx senegalensis</i>	Carangidae	Pampanvi
<i>Dasyatis margarita</i>	Dasyatidae	Ozouin
<i>Pomadasy jubelini</i>	Haemulidae	Kokouin
<i>Epinephelus aeneus</i>	Serranidae	Toboko

Source : (AMOUSSOU, 2003)

L'état dégradé des plans d'eau a entraîné une baisse des produits halieutiques selon 90% des enquêtés. Plus de 60% des populations riveraines des plans d'eau vivant des produits de pêche, il ne fait aucun doute que cette situation participe à l'aggravation de la pauvreté des populations des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Sud Bénin. Il est donc urgent de préserver les espèces citées plus haut au risque de les voir disparaître complètement dans les dix prochaines années.

VIII. POTENTIEL DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LIEES AUX ECOSYSTEMES DES ZONES HUMIDES DES SITES RAMSAR 1017 & 1018 DU BENIN

Les deux complexes RAMSAR parcourus dans le cadre de cette étude regorgent de ressources naturelles spécifiquement liées à l'écosystème de la zone. Il s'agit par exemple des espèces assez représentatives telles que : le palétuvier "rouge", le palétuvier "blanc", le Jacinthe d'eau. D'une importance capitale, certaines de ces espèces menacées malheureusement de disparition font déjà l'objet d'une attention de la part de certaines institutions. C'est le cas des palétuviers appelés encore mangroves. Par contre, d'autres font purement et simplement l'objet de destruction organisée à cause de leur nature envahissante, notamment les Jacinthes d'eau qui, parce que supposés encombrant pour la circulation des eaux fluviales, lagunaires ou au niveau des lacs et favorisant les inondations, sont systématiquement détruits alors qu'elles disposent d'un potentiel en énergie qui demeure inexploité.

Mieux, les expériences en cours ailleurs dont le Sénégal ont également permis de développer des technologies pour la transformation du *Typha Australis* considéré comme une plante envahissante, en charbon de *Typha*. Le réel problème auquel les populations sont confrontées dans les régions des sites RAMSAR 1017 & 1018 étant aujourd'hui la question de l'énergie pour la cuisson des aliments, il est indispensable de développer d'autres sources à partir des ressources naturelles considérées comme encombrantes et envahissantes dont les potentiels sont encore inexploités, si l'on veut réellement préserver celles menacées de disparition pour une meilleure protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Les quelques images présentées après le tableau N°3 ci-dessus nous donne un point de vue synthétique sur les ressources naturelles liées aux écosystèmes des zones humides et leur potentiel de valorisation.

Tableau N°6. Ressources naturelles essentielles identifiées sur les deux sites RAMASR 1017 & 1018 du Bénin : Potentiels exploité et inexploité

N° N°	Nom scientifique de la ressource	Nom courant	Nom en langue locale	Localisation	Potentiel Exploité	Potentiel inexploité	Observation
01	Rhizophora	Palétuvier Rouge	Wéto (Xla, Fon)	(Xla, Le long des lagunes	Bois énergie, bois d'œuvre, pharmacopée, apiculture	Séquestration carbone, éco-tourisme, restauration d'habitat pour espèces fauniques et halieutiques en disparition.	Apiculture à peine naissante et promue par AFEL ONG et restauration d'habitat pour espèces fauniques et halieutiques en disparition par l'ONG ACTION PLUS.
02	Avicénia germinans	Palétuvier "blanc"	Akpontin (Xla, Fon)	Marais salants	Bois énergie, bois d'œuvre, pharmacopée, apiculture	Séquestration carbone, éco-tourisme, restauration d'habitat pour espèce faunique en disparition.	
03	Typha Australis	Jonc	Fin/Zanfin (Fon)	Bas-fonds	Artisanat (confection de natte)	Charbon de typha	
04	Eichornia crassipes	Jacinthe d'eau	Foutoufoutou (Fon)	En surface des eaux douces, lacs et lagunes	Aucune exploitation	Artisanat, Biofuel Gel (Energie de cuisson)	De la gamme des énergies propres renouvelables et promues par ECO-ECOLO ONG
05	L'eau	L'eau	sinh	Fleuves, lacs et lagunes	Pêche artisanale	Empoisonnement, aquaculture	

Source : travaux de terrain 2013



Photo N° 7 : Jeune Rhizophora



Photo N°8 : Avicennia



Photo N° 9 : Tiges de typha australis

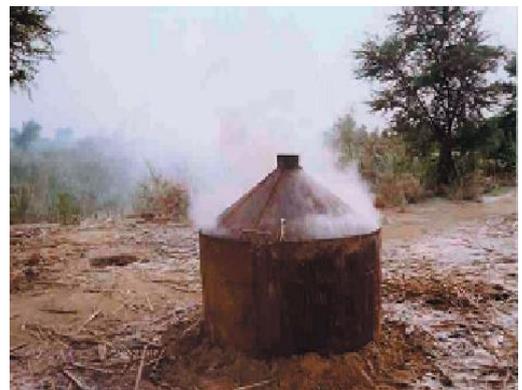


Photo N° 10 : Carbonisateur



Photo N° 11 : Charbon de typha australis



Photo N° 12 : Jacinthe d'eau



Photo N° 13 : Biofuel Gel à base de Jacinthe d'eau



Photo N° 14 : Réchaud utilisant le Biofuel Gel à base de Jacinthe d'eau

IX. ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS (AGR) POSSIBLES A METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PRESENT PROJET POUR APPUYER LES POPULATIONS LOCALES A LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA ZONE

L'équité étant expressément mentionnée dans le principe n°3 « de la Déclaration de Rio selon lequel « le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures », il s'avère donc nécessaire de préserver l'environnement, les ressources naturelles dont regorgent les sites RAMSAR 1017 & 1018 en respect au principe de durabilité faible qui a triomphé lors du Sommet de Rio. Mais, « *la garantie de la préservation de l'environnement nécessite, elle, la réduction de la pauvreté. Généralement, le pauvre, dont le souci premier est la lutte pour la survie, n'est pas enclin à protéger son environnement notamment, les ressources naturelles* » (BIAOU, 2005). C'est pourquoi, il est nécessaire de promouvoir des AGR très respectueuses de l'environnement afin d'accompagner les populations des sites RAMSAR dans la dynamique de la gestion équitable de l'environnement et des ressources naturelles.

En conséquence, dans le cadre de cette étude, un tableau d'analyse multicritère pour la sélection participative et la promotion des AGR moins consommatrices de l'environnement. Ce qui suppose l'utilisation des ressources, sans les dégrader, au service du développement. Au nombre de six (06), les critères inscrits pour l'identification des AGR répondent à des logiques spécifiques qui déterminent la pondération qui leur est affectée.

Ainsi, nous avons le critère Faisabilité socioculturelle qui permet de saisir la situation de l'AGR par rapport aux normes sociales et culturelles de la zone. Il permet d'appréhender si oui ou non, l'activité proposée par les participants peut être menée dans la localité sans inconvénient lié aux interdits du village. Sa pondération est 02.

Ensuite, nous avons prévu le critère Faisabilité technico-économique pour évaluer la capacité technique et matérielle des groupements ou promoteurs à conduire l'activité et sa rentabilité économique, en fonction des besoins des populations. La pondération ici est de 01 puisque nous supposons que si l'activité est économiquement rentable (c'est-à-dire qu'elle permet de dégager assez de bénéfice), même si les groupements ou promoteurs ne disposent pas d'équipements adéquats ou améliorés, l'appui du projet pour la mise en œuvre de l'AGR peut consister à équiper et à accompagner techniquement les bénéficiaires.

Nous avons prévu fondamentalement le critère type d'impact sur la gestion des ressources naturelles avec la plus forte pondération 03, pour affaiblir les notes et reléguer à l'arrière rang, les AGR dont la mise en œuvre conduirait forcément à la dégradation des ressources naturelles telles que : l'utilisation abusive des bois de chauffage par exemple. La préoccupation majeure étant de promouvoir un développement durable, soucieux de l'environnement, c'est-à-dire garantissant la diversité et la stabilité des espèces et des gènes.

Le critère genre pondéré 01 est prévu ici pour permettre d'identifier les catégories d'acteurs concernées par l'AGR et savoir comment orienter les actions en fonction des objectifs à atteindre, soit en faveur des hommes soit en faveur des femmes (la division du travail selon le sexe tel qu'on

l'observe dans nos sociétés) ; puisque « *tout développement pour être durable doit viser à enrayer ou du moins à réduire les inégalités entre hommes et femmes, ...* » (BIAOU, 2005).

Mieux, le niveau d'organisation pondéré aussi 02 permet ici de mettre en exergue les systèmes organisationnels actuels autour de l'AGR dans les communautés. Il permet de mettre en évidence l'existence ou non de groupements autour de l'AGR. La pondération ici est 02 parce que si l'objectif du projet est de toucher la communauté, le canal des groupements est le meilleur. Ainsi, l'activité autour de laquelle il existe déjà une telle organisation peut connaître beaucoup de succès comparativement à une activité autour de laquelle il faudra mettre en place des groupements ad hoc. Ce qui pourrait constituer un sérieux handicap pour le succès de l'initiative même s'il est vrai qu'aujourd'hui, il existe une velléité de regroupement ou d'association dans tous les villages, en raison des exigences pour l'octroi des microcrédits par les Institutions de microcrédits.

Enfin, le critère type de marchés existants (locaux et extérieurs) est inscrit et pondéré 01 dans l'idée que même si les communautés éprouvent des difficultés par rapport à l'écoulement de leur productions, que des stratégies de commercialisation au niveau interne qu'externe desdites productions pourraient venir des partenaires pour appuyer la mise en œuvre du projet.

En conséquence, les chiffres tels que présentés dans le tableau d'analyse multicritère suivant, par AGR, représentent la moyenne arithmétique des notes obtenues par AGR proposée par les participants aux séances de travail effectuées à cet effet dans chacun des villages parcourus lors de cette étude. Ainsi, en fonction du nombre de village ayant proposé l'AGR, le calcul de l'écart moyen a permis de déterminer les AGR dont la promotion permettrait d'assurer le développement économique des villages des sites RAMSAR 1017 & 1018, sans trop dégrader les ressources naturelles qui malheureusement sont déjà menacées.

Tableau N°7 : Analyse multicritère pour l'identification des AGR à promouvoir dans la perspective d'une gestion durable des ressources naturelles

N°	Facteurs de Pondération	Faisabilité socioculturelle	Faisabilité technico-économique	Impact positif sur la gestion des ressources naturelles	Genre	Niveau d'organisation	Existence de marché (local, extérieur)	Notes agrégées	Nbre de villages demandeurs	Ecart. Moyen	Rang
	Type d'AGR	2	1	3	1	2	1				
1	Production d'huile rouge	8	3	3	3	4	4	25	20	7,30	10
2	Transformation de poisson	8	3	3	2	6	4	26	13	5,78	23
3	Production de gari & tapioca	8	3	3	3	6	4	27	15	6,44	17
4	Elevage des poulets locaux	10	2	12	5	4	4	37	22	9,26	1
5	Elevage de caprins	8	3	12	5	2	3	33	20	8,42	3
6	Elevage de porcs	6	3	9	5	2	3	28	10	5,16	30
7	Elevage des ovins	6	3	12	5	2	3	31	12	6,40	18
8	Apiculture	8	2	15	2	6	4	37	6	7,31	8
9	Cuniculture	8	2	12	2	4	4	32	17	7,65	6
10	Aulacodiculture	8	2	12	2	4	4	32	15	7,16	14
11	Elevage de pintades	8	3	12	3	2	5	33	20	8,42	3
12	Elevage de canards	8	3	12	4	2	4	33	18	7,93	5
13	Elevage des cobaiyes	8	3	12	3	2	4	32	6	6,02	22
14	Production de SODABI	8	3	2	4	2	5	24	10	4,84	32
15	Production d'huile d'arachide	8	4	3	3	2	5	25	15	6,30	19
16	Elevage des bœufs	8	3	9	3	2	4	29	12	5,70	24
17	Elevage des escargots	8	3	15	5	2	5	38	12	7,23	12
18	Pisciculture	8	2	15	2	4	5	36	5	7,28	11
19	Commerce de produits vivriers	8	4	9	4	2	4	31	15	6,74	15
20	Préparation et vente de repas	10	3	6	2	2	5	28	11	5,63	25
21	Commerce de poissons	8	3	6	4	2	5	28	7	4,54	36
22	Fabrication du fromage de soja	8	3	9	2	2	4	28	15	6,52	16
23	Production de l'huile palmiste	8	2	3	2	2	4	21	10	4,77	33
24	Dragage de sable lagunaire	8	2	3	4	4	4	25	4	4,47	37
25	Fabrication de biscuits à base de	8	3	3	2	2	4	22	15	6,07	21

N°	Facteurs de Pondération	Faisabilité socioculturelle	Faisabilité technico-économique	Impact positif sur la gestion des ressources naturelles	Genre	Niveau d'organisation	Existence de marché (local, extérieur)	Notes agrégées	Nbre de villages demandeurs	Ecart. Moyen	Rang
	manioc										
26	Production de palmier à huile	10	3	9	2	6	4	34	22	9,04	2
27	Production de maïs	10	3	6	4	2	4	29	18	7,48	7
28	Production du haricot	10	3	6	4	2	4	29	13	6,15	20
29	production de tomate	10	3	9	4	2	3	31	10	5,46	26
30	Production d'oranges	6	3	9	4	2	4	28	6	4,86	31
31	Production du riz	6	3	6	4	6	4	29	5	4,77	34
32	Maraîchage	10	3	12	4	8	4	41	14	7,19	13
33	Production de manioc	8	3	6	3	2	4	26	9	4,64	35
34	Production de sel	10	2	3	3	4	4	26	2	5,23	29
35	Production d'huile de coco	8	3	9	3	2	5	30	4	5,41	27
36	Elevage des huitres	8	3	15	4	2	5	37	6	7,31	8
37	Fabrication de nattes	8	3	9	3	2	5	30	5	5,26	28

En considérant les 13 premières activités dont la promotion permettrait d'amorcer le développement socio-économique des villages des sites RAMSAR 1017 & 1018 tout en assurant la durabilité écologique, on retient par ordre, grâce à l'application de cet outil de décision participative les AGR suivantes. Il s'agit de : l'élevage des poulets locaux, la production de palmier à huile, l'élevage de caprins, l'élevage des pintades, l'élevage des canards, la cuniculture, la production du maïs, l'apiculture, l'élevage des huitres, la production d'huile rouge, la pisciculture, l'élevage des escargots et le maraîchage.

Note explicative sur le tableau multicritère

- Les notes inscrites dans chaque cellule sont des moyennes arithmétiques obtenues par chaque spéculation et coefficiées par la pondération prévue pour chaque critère sur nombre de village ayant demandé d'appui pour l'AGR

○ note = $\frac{\text{Somme de notes obtenues par la spéculation en croisement avec le critère} \times \text{la pondération}}{\text{Le nombre de villages ayant exprimé le besoin d'obtenir un appui pour cette AGR}}$

Le nombre de villages ayant exprimé le besoin d'obtenir un appui pour cette AGR

L'écart moyen = $\frac{\text{Somme des notes coefficiées pour chaque spéculation agrégées} \times \text{nombre de village ayant exprimé la demande}}{\text{Nombre total de villages parcourus}}$

Le rang est calculé à partir de l'écart moyen. L'écart moyen le plus fort équivaut au premier rang et ainsi de suite. Les 13 activités proposées sont les 13 premières ayant obtenues les écarts moyens les plus forts. Cette approche a été utilisée pour permettre une généralisation des activités à promouvoir sur toute l'étendue du site au lieu de faire village par village.

Commentaire : lien entre les activités proposées et la gestion durable des ressources

Naturelles

L'aviculture qui est la première des AGR proposées contribuera à la gestion durable des ressources naturelles parce que dans un premier temps, son élevage ne conduit pas à la dégradation de l'environnement. Mieux, il n'est pas contraignant et procure des revenus à l'éleveur qui n'aura plus besoin d'aller chercher les ressources naturelles avant de subvenir à ses besoins. Les raisons évoquées précédemment sont valables pour les cas suivants : l'élevage de caprins, l'élevage des pintades, l'élevage des canards, la cuniculture, l'élevage des huîtres, l'élevage des escargots et surtout l'apiculture.

Par contre ; la production de palmier à huile ; la production d'huile rouge ; la production du maïs et le maraîchage ont émergé au rang des AGR à promouvoir au regard de la forte demande exprimée à travers beaucoup de village, et ce, certainement pour contribuer d'une part, à la lutte contre l'insécurité alimentaire à laquelle n'échappe pas les populations des sites RAMSAR 1017 & 1018 et d'autre part, pour élever le niveau économique des bénéficiaires à travers le palmier à huile qui constitue évidemment la première source de revenu pour les habitants du Sud Bénin.

La promotion du palmier à huile après analyse, contribuerait effectivement à la gestion durable des ressources forestières puisqu'il constitue non seulement une source de revenu à plusieurs titres pour les populations, mais ces dernières évoquent la possibilité d'utiliser les branchages du palmier à huile comme bois de chauffage afin de réduire la pression sur les ressources forestières.

X. STRATEGIE DE MISE EN COHERENCE DES ACTIVITES ET EN SYNERGIE AVEC LES ACTIONS EN COURS SUR CES SITES

La mise en œuvre de cet avant projet de restauration et de gestion durable des ressources naturelles des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Bénin suppose pour son efficacité, une stratégie bien mûrie, en adéquation avec les besoins réels des populations riveraines. La présente consultation a permis d'identifier sur les sites, certains acteurs clés dont les interventions sont de grande importance, mais très localisées. Leur niveau de couverture des villages desdits sites demeure très faible. Il s'agit entre autres de l'ONG ACTION PLUS qui s'investit dans la restauration des mangroves le long de la lagune côtière (entre Ouidah et Abomey-Calavi) et de AFEL ONG qui s'investit également dans les communes de Ouidah dans l'appui à la pisciculture et à Abomey-Calavi plus précisément dans le village de Aido, dans la promotion de l'apiculture.

En dehors de ces derniers, d'autres partenaires non moins importants appuient également les communautés dans divers domaines d'activités. De façon générale, on peut retenir les quelques uns qui suivent : PADA, PAFIRIZ, CIDR, ESOP, PEAVO, INRAB, CEFAD, PADME, CARDER, ADF, PROTOS ONG et PAGEFCOM qui interviennent selon les informations reçues sur le terrain et de façon éparse, dans différents domaines à l'endroit du monde rural à travers des appuis techniques et financiers pour la promotion de certaines activités génératrices de revenus. Elles interviennent en appui aux activités des populations, soit dans la production, soit dans la transformation ou dans la commercialisation. Il a été évoqué par exemple que PADA, PAFIRIZ, CIDR, ESOP, INRAB, CARDER interviennent dans la chaîne de valeur riz à travers l'appui à l'aménagement des bas-fonds rizicoles, la promotion des semences améliorées, l'appui technique et l'encadrement des producteurs, l'appui financier, ...

Le constat global est que chacune de ces institutions disposent de lignes directives propres à elle et qui gouvernent les orientations stratégiques de l'institution, en fonction de sa vision du développement. Ainsi, il s'est révélé sur le terrain que plusieurs structures interviennent sur ses sites RAMSAR 1017 & 10118 pour des appuis aux communautés, mais avec des objectifs de développement qui, ne riment pas toujours avec la préservation des ressources naturelles. Le présent avant projet, faisant une part belle à la restauration et à la gestion durable desdites ressources, il est plus indispensable d'identifier les partenaires intervenants sur les sites et ayant pour visions d'accompagner ou d'appuyer les populations riveraines dans des activités qui les éloignent de l'utilisation abusives des ressources naturelles ou qui proposent des alternatives pour la réduction des impacts de l'action anthropique sur lesdites ressources. Dans ce contexte et sans être exhaustif, on pourrait citer notamment ACTION PLUS ONG et particulièrement AFEL ONG qui, pour la restauration des mangroves à l'instar de ACTION PLUS, fait à titre expérimental, la promotion de l'apiculture dans les plantations de mangroves pour empêcher les populations riveraines de les couper pour s'en servir comme bois énergie comme d'habitude, au risque de se voir attaquer par les colonies d'abeilles se trouvant dans les branchages desdites mangroves.

Il faudra donc pour la phase de mise en œuvre du présent projet, faire le point des villages riverains non couverts par les différentes ONG et structures dont la vocation rime avec les objectifs de cet

avant projet afin que les interventions puissent permettre d'élargir la couverture des actions pour la préservation des ressources naturelles.

Le constat majeur sur les sites RAMSAR 1017 & 1018 étant la dépendance des populations de l'énergie du bois, certaines structures telles que le CARDER, AFEL ONG, ACTION PLUS ONG, ECO-ECOLO promeuvent le développement des espèces à croissance rapide telles que l'acacia qui est utilisé comme bois de chauffe en vue de réduire l'impact de cette dépendance sur la protection des ressources naturelles. Il est donc indispensable d'envisager la mise en place d'un bloc forestier de plantes à croissance rapide devant permettre aux populations de répondre à leurs besoins en termes de bois énergie ou bois de feu et bois d'œuvre ou de services. La mise en place de ce bloc forestier pourrait permettre non seulement de restaurer et de protéger les forêts sacrées mais aussi les mangroves qui jouent un rôle important dans la séquestration du carbone et la restauration d'habitats des espèces halieutiques et fauniques dans les villages qui en disposent. Mais il convient néanmoins de noter que la difficulté majeure à laquelle sont confrontées les structures qui interviennent dans la zone pour la promotion d'espèces à croissance rapide est la disponibilité foncière ; puisque les territoires sont occupés en bonne partie par les plans d'eaux à bord desquels certaines structures développent l'avicénia. En raison donc de la pression foncière grandissante, il existe très peu d'espace dans les villages riverains des sites RAMSAR 1017 & 1018, pour envisager à notre entendement, la promotion des espèces à croissance rapide comme solution alternative définitive pour satisfaire efficacement et durablement aux besoins des populations en bois énergie et de services en remplacement des espèces forestières à protéger. Dès lors, il sera très judicieux d'envisager le développement de nouvelles technologies pour la production de l'énergie à savoir par exemple : le charbon de typha australis et le biofuel gel à base de Jacinthe d'eau qu'on peut utiliser dans des réchauds spécifiques (voire images).

XI. FAISABILITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Faisabilité politique :

Plusieurs lois, décrets, arrêtés et conventions sont aujourd'hui à l'actif de l'Etat béninois pour la préservation des ressources naturelles du Bénin en général et des zones humides en particulier. La ratification des conventions internationales constituent des belles preuves de l'engagement de l'Etat béninois à œuvrer pour la gestion durable des ressources naturelles. Le tableau suivant est un récapitulatif de quelques arrêtés, lois, décrets et conventions qui justifient cette intervention de l'OIBT.

Tableau N°8 : récapitulatif sur quelques lois, décrets et conventions sur la gestion de l'environnement au Bénin

Type d'acte politique	Date
Loi N° 90-032 portant Constitution de la République du Bénin	11 décembre 1990
la Convention sur la Diversité Biologique à Rio de Janeiro	1992
Loi N° 93-009 portant régime des forêts en République du Bénin et son décret d'application	2 Juillet 1993
Loi N° 98-030 portant Loi - Cadre sur l'environnement en République du Bénin	12 février 1999
Loi N° 2002-016 portant régime de la faune en République du Bénin et son décret d'application	18 Octobre 2004
Loi N°2007-03 portant régime foncier rural en République du Bénin	16 octobre 2007
Ratification de la convention RAMSAR	24/01/2000

Faisabilité organisationnelle :

Lors de cette étude, il a été noté la volonté remarquable et la prédisposition des acteurs à accueillir très favorablement toute intervention allant dans le sens de la préservation des forêts sacrées. Lesdites interventions viendraient corriger selon eux, les torts causés à la préservation des forêts sacrées par la colonisation, la révolution et les chaînes de facteurs citées plus haut dans ce document. Une intervention visant à restaurer les forêts sacrées est, selon nos interlocuteurs, une marque de considération pour les dignitaires et les gestionnaires des forêts sacrées bénéficiaires et cela viendrait en appui aux efforts inlassables que fournissent déjà ces derniers pour la sauvegarde du disponible, voire son extension. Toutefois, une intervention visant une quelconque action de restauration des forêts sacrées qui se voudra efficace devra prendre en considération l'organisation sociale autour de la gestion des forêts sacrées ; c'est-à-dire, respecter les normes sociales existantes par rapport à l'implication des acteurs dans la gestion des forêts sacrées telle que spécifiée précédemment au sujet de certaines forêts dans le présent rapport. Retenons donc simplement que

dans les villages parcourus, n'est membre d'un comité de gestion des forêts sacrées qui veut. Cela revêt des critères et des normes socialement partagées.

Faisabilité socio culturelle :

Les populations reconnaissent toujours l'importance des forêts sacrées dans l'organisation de leur système de vie. Mais, si nous admettons avec JUHE-BEAULATON (2010) que la conservation des forêts sacrées dépend plus de la pérennité des rites et des pratiques qui les régissent que d'une gestion écologique de ces formations attribuée un peu rapidement à leurs responsables, il est indispensable d'envisager également des actions allant dans le sens de la sauvegarde des pratiques culturelles telles que les initiations et la promotion des savoirs locaux de gestion des forêts sacrées. Puisque la sauvegarde des pratiques culturelles semble être en corrélation avec l'état des forêts sacrées. La preuve, il y a plus de forêts sacrées mieux gardées sur le complexe Ouest qui enregistre (59,4%) d'animistes contre (10,8%) sur le complexe (RGPH 3).

De ce fait, il est important de mettre l'accent sur l'écologie dans l'enseignement comme le propose ASSABA en 2000. C'est donc une affaire d'éducation de base et cette éducation consistera ici à apprendre à faire un bon usage des éléments de l'environnement, une "économie des ressources de l'environnement", puisque comme le disait Olivier Reboul rapporté par ASSABA, seul l'homme est sacré et la nature est sacrée par ce que l'homme est sacré ; « détruire les bois, c'est attenter à l'environnement de l'homme, c'est profaner l'homme » (ASSABA, 2000).

Faisabilité technique :

Du point de vue politique comme nous venons de le notifier, les gestionnaires des forêts sacrées sont prédisposés à toute intervention visant la restauration desdites forêts. Mais techniquement, les interventions peuvent être butées à des difficultés liées à la disponibilité de terre. Plusieurs raisons sont en cause. D'une part, la pression foncière est une réalité commune à presque tous les villages parcourus dans le cadre de cette étude, et d'autre part, parce que les terres situées aux alentours immédiats de certaines forêts sacrées sont vendues à des personnes étrangères aux villages. Ce qui pourrait constituer une entrave à une intervention visant à l'élargissement desdites forêts. Dans d'autres villages, ces abords de forêts sont défrichés par certains habitants déclarés propriétaires qui pourraient accepter de se dégager, en faveur desdites interventions mais moyennant des dédommagements.

Faisabilité économique

Dans un souci d'une gestion durable des forêts sacrées sur les sites RAMSAR 1017 & 1018 du Sud Bénin, et ce, dans la perspective de rester conforme à la dynamique qui caractérise l'évolution socioéconomique des villages desdits sites, unes des causes de l'état actuel des forêts sacrées, il est important que la mise en œuvre de ce projet de restauration des forêts sacrées pour être efficace, tienne compte des intérêts particuliers des gestionnaires. A cet égard, il est possible d'envisager au sein des forêts à restaurer, des espaces à aménager pour les activités touristiques et des jardins botaniques pour la préservation des espèces rares qui permettront aux gestionnaires de faire entrer des devises et de trouver leur compte.

CONCLUSION

Au regard de ce qui précède, il ressort que les ressources naturelles des sites RAMSAR 1017 & 1018 du Bénin sont surexploitées et certaines menacées de disparition. La restauration des forêts sacrées revêt une importance capitale pour la gestion durable des ressources floristiques et fauniques et passe prioritairement par la promotion des valeurs endogènes ayant permis la sauvegarde du minimum disponible (les pratiques d'initiation au culte vodoun dans les forêts sacrées par exemple). Mais il faudra également, étant donné que les pressions actuellement exercées sur les ressources naturelles en général et sur les ressources forestières en particulier sont liées aux activités socio-économiques en cours dans le milieu et surtout à la dépendance des populations de l'énergie du bois, promouvoir des activités alternatives génératrices de revenus et d'autres sources d'énergie. A ce titre, et dans une dynamique assez conservatoire, les treize activités précédemment citées peuvent permettre d'atteindre cet objectif, avec à la clé, le développement à long terme, d'une technologie pour la production du charbon de typha australis et le biofuel gel à base de Jacinthe d'eau pour l'énergie domestique. La mise en place d'un bloc forestier de plantes à croissance rapide devant permettre aux populations de répondre à leurs besoins en termes de bois énergie ou bois de feu en substitution aux espèces forestières à protéger devenant une solution intermédiaire dans la mesure où, en raison de la forte pression foncière observée dans la zone, on ne saurait espérer disposer de terres suffisantes pour répondre efficacement ainsi et à long terme, aux besoins exponentiels des populations en matière d'énergie.

Par ailleurs, les entretiens avec les parties prenantes de la gestion des forêts sacrées dans les différents villages parcourus ont montré l'entière disponibilité de ces derniers à toute initiative de restauration ou de réhabilitation des forêts sacrées. Mais il convient d'observer rigoureusement l'organisation sociale existant autour de la gestion de chaque forêt sacrée, dans la mise en œuvre de toute intervention afin d'éviter les contradictions pouvant annuler les efforts, au vu des enjeux que lesdites interventions auront créés.

BIBLIOGRAPHIE

1. Dominique Juhé-Beaulaton, 2003. Processus de réactivation de sites sacrés dans le Sud du Bénin in M. Gravari-Barbas & P. Violier, *Lieux de culture, culture de lieux. Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*, Presses Universitaires de Rennes, PP : 67-79.
2. Dominique Juhé-Beaulaton, 2010. Forêts Sacrées et Sanctuaires boisés. Des créations culturelles et biologiques (Burkina Faso, Togo, Bénin), Karthala, 288 pages
3. Pascal ROUAMBA, 2009. Evaluation de l'efficacité de gestion d'un échantillon de sites RAMSAR en Afrique de l'Ouest, UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, 67 pages.
4. ADJANOHOUN E., 1998, La notion de paysage culturel et les liens nature-culture en Afrique, in C. Le Cour Grandmaison et G. Saouma-Forero, *Le patrimoine culturel africain et la convention du patrimoine mondial. Quatrième réunion de Stratégie globale*, Porto Novo, Unesco : 69-84.
5. AGBO Valentin et SOKPON Nestor, Mars 1998, Répertoire des forêts sacrées du Bénin.
6. C. ASSABA, 2000, *Vivre et savoir en Afrique, essai sur l'éducation orale en yorouba*, Paris, l'Harmattan, 85 pages.
7. Gauthier BIAOU, 2005, *dimension économique et sociale du développement durable*, Cotonou, CPU, 282 pages.
8. PNUD / FEM, Février 2010. *intégration des forêts sacrées dans le système des aires protégées du Bénin, phase d'assistance préparatoire du Projet (PPG), GEF-ID.3770, Rapport anthropologique*, 33 pages.
9. Secrétariat de la convention RAMSAR, 28 octobre - 4 novembre 2008. *Rapport National sur l'application de la Convention de RAMSAR sur les zones humides, Rapport national soumis par le Bénin à la 10^e Session de la Conférence des Parties contractantes, République de Corée*, 27 pages.
10. Patrice TREKPO, Novembre 2003, *Rapport du Projet de Restauration des Ressources Forestières de Bassila*, GTZ & GFA Terra Systems, 72 pages.
11. Ernest AMOUSSOU, *Systèmes traditionnels de gestion durable du lac Ahémé au Bénin* ;
12. Georges Agbahungba, Nestor Sokpon & Orou Gandé Gaoué, *Situation des Ressources Génétiques Forestières du Bénin, L'Atelier sous-régional FAO/IPGRI/ICRAF sur la conservation, la gestion, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières de la zone sahélienne (Ouagadougou, 22-24 sept. 1998)* ;
13. Agbo, V. Sokpon, N., Hough, J., West, C.P. 1993. *Population – Environment dynamics in a constrained ecosystem in Northern Benin*. In: Ness, G.D., Drake, W.D. & Brechin, S.R. (eds) *Population – Environment dynamics. Ideas and observations*: 283 – 303,
14. INSAE, RGPH 3, Octobre 2003, tome 3, *Caractéristiques socioculturelles et économiques*, pages 61-62 ;
15. INSAE, *Rapport préliminaire de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages* 2^{ème} édition, Cotonou, 2011, 62 pages.

ANNEXES

HISTORIQUE, TOPONYMIE DES VILLAGES ET DES FORETS SACREES, INFRASTRUCTURES SOCIOCOMMUNAUTAIRES EXISTANTS DANS LES DIFFERENTS VILLAGES PARCOURUS DANS LE CADRE DE L'ETUDE

Commune : Houéyogbé		Arrondissement : Doutou		Village : Gogohondji			
Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :							
<p>Même si les noms des premiers occupants de ce village fait l'objet de controverse ou sont très peu connus, nos interlocuteurs s'accordent à reconnaître qu'ils y sont installés en fuyant les guerres d'Adja-Tado. Les collectivités majoritaires étant aujourd'hui les Kodjiho, les Honhoué, les Wingnon et les Holou, il ne fait aucun doute que le fondateur serait un ancêtre de l'une de ses collectivités. Le village porte aujourd'hui le nom Gogohondji parce que dans le bon vieux temps, le couvert végétal est resté pendant longtemps dominé par une espèce localement appelée Hongogoé. C'est la dérivation de Hongogoé qui a alors donné au village le nom gogohondji.</p> <p>La forêt aujourd'hui sacrée préexistait à ce village, mais la sacralisation de la forêt aujourd'hui dénommée <i>Houansia</i> se justifie par la transformation en divinité, d'un enfant jumeau décédé et jeté en ce lieu. C'est ce qui explique d'ailleurs que seuls les Kodjiho ou quelqu'un né jumeau sont autorisés à célébrer le culte aux pieds de Houansia.</p>							
Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village							
Type d'infrastructure	Date de construction	Source de financement	Organisation autour de la gestion de l'infrastructure	Etat actuel	Mobilisation de la contre partie	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
Ecole	2001	Gouvernement	APE	BON	Participation en nature de chaque parent d'élèves	Sur demande de la communauté	Communautaire
Puits à grand diamètre	2000	Communauté	Pas d'organisation	Dégradé	Contribution financière	Mobilisation communautaire	
Eglise les pionniers	2000	Les fidèles membres	L'église	BON	Aucune	Mobilisation des membres	Comité de l'église

Commune : Houéyogbé**Arrondissement : Dahè****Village : Dahè****Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :**

Créé par AGBOHESSOU, l'histoire de ce village montre bien que les premiers venus se sont installés à Houankpa. Confrontés au problème d'eau, ils découvrirent un jour, une trace de boue traînée par un animal qui serait allé s'abreuver dans une rivière. Ils ont dû suivre les traces de la boue pour aller découvrir la mare vers Houankpè. De retour, ils aperçurent une masse de fumée vers laquelle ils avancèrent quand ils se retrouvèrent nez à nez devant eux, la présence d'un génie de courte taille appelé *Aguè* en langue locale et recouverte de longue chevelure jusqu'à la plante des pieds. Le génie les questionna et leur demanda de soulever ses cheveux afin qu'il puisse bien les voir. Une fois retourné à la maison, ils informèrent les autres habitants, qui, poussés par la curiosité ont voulu aller voir eux aussi ledit génie. Conduits par l'un d'entre les premiers à voir le génie, les habitants découvrirent en lieu et place de ce génie qui a disparu, un fétiche. C'est l'origine du nom Dahè donné au village.

Pour ce qui concerne la forêt appelée Holouhouégbo, sa sacralisation relèverait d'une instruction du fâ qui l'identifie comme lieu où doit se dérouler les cérémonies d'intronisation des Rois et où doit être érigé le palais royal. D'où le nom Holouhouégbo qui signifie la maison du Roi.

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date	Source de financement	Organisation autour de la gestion de l'infrastructure	Etat actuel	Mobilisation de la contre partie	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
Ecole	1959	Fonds FADEC	APE	Bon	Les trous de la fontaine et de l'eau	Sur demande de la	communautaire
Borne fontaine	2004	Pays-Bas	Mairie	Passable	Cotisation de 350.000 F / borne fontaine	Sur demande de la population	Affermage

Commune : LOKOSSA**Arrondissement : HOUIN****Village : HOUIN****Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :**

Le fondateur est, selon les informations reçues dans le village, ASSOU Houin-Houin dont l'origine, la trajectoire et les motifs d'installation à cet endroit sont très peu connus de nos interlocuteurs. Toutefois, ils reconnaissent qu'il serait un agriculteur. Donc on peut déduire qu'il venait s'installer à cet endroit, en dehors des raisons de guerre qui ont motivé plusieurs migrations, à la recherche de terre cultivable ou propice à l'agriculture. Il installa une divinité pour protéger sa famille contre les calamités et les intempéries à qui il donnait son nom pour signifier que c'était son dieu. D'où *Houinyèhoué* donné au fétiche. Et la forêt dans laquelle il installa cette divinité s'appela "*Houinyèhouévé*", pour désigner la maison de *Houinyèhoué*.

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date de construction	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	Mobilisation de la contre	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
CEG	10 /10/02003	Gouvernement	APE	Bon état	Construction d'un bâtiment d'abord par	Mobilisation populaire sur demande	communautaire
EPP	1956 et 1964	Gouvernement	APE	Bon état	Contribution en nature (sable, eau etc.)	Sur demande	communautaire
Eglise catholique	Avant 1941	KANGNI B. Michel	Eglise	Bon état		Mobilisation	Eglise

Commune : LOKOSSA**Arrondissement : KOUDO****Village : TINOU****Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :**

Le village aurait été créé vers 1727 par HOSSOU ALA est un Kotafon venu d'Allada en fuite avec sa famille à cause des razias d'Agadja. Très fastidieux et écrasant, l'itinéraire de cette fuite a été marqué par plusieurs escales avant leur arrivée en ce lieu. Poussé ainsi au dernier retranchement, HOSSOU ALA exprime ce qui suit : "étimi" qui veut dire : je suis fatigué. C'est cela qui donna plus tard le nom Tinou au village qui veut dire la dernière escale des fuyards. C'est après lui que vinrent : LACOUVEVE qui est Sahouè et DAKODO TOZO qui est Adja.

La forêt sacrée Houanyèhoué actuellement gérée par SOSSOU Kpoassodé Assiwa abrite la divinité Houanyè

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date de construction	Source de financement	Organisation autour de la gestion de l'infrastructure	Etat actuel	Mobilisation de la contre partie	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
Dispensaire isolé non fonctionnel	2012	Fonds FADEC Mairie (11 million environs)	Aucune encore	Neuf	Pas de contre partie	Emanation du PDC	Pas encore fonctionnel
EPP A	1971	Diaspora du village en Allemagne Projet ATAPE AFVPC(14.500.000)	APE	Peu dégradé	Cotisation de 1500.000 F	Mairie	Gestion communautaire
EPP B	2001	Diaspora du village en Allemagne Projet ATAPE	APE	Peu dégradé	Cotisation de 1800.000 F	Mairie	
EPP groupe C+ maternelle	2009 2010	PNDCC Diaspora du village en Allemagne	APE APE	Neuf Neuf	900.000	Emanation du PDC et de l'Association du développement	Gestion communautaire
Marché Avognongbonou	2012	Mairie	Gestion non organisée	Neuf	Aucune	Emanation du PDC	Mairie
Forage artésien	2012	Mairie PROTOS d'un cout global de 9.000.000	Comité de gestion avec un fermier	Neuf	Aucune	Mairie PROTOS PNE (porte nariat national)	Comité de gestion

Commune : DJAKOTOMEY Arrondissement SOKOUHOUE Village : AVONNOUHOUE

Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :

Fuyant la guerre qui déchirait le royaume d'Adja Tado et à la recherche d'un asile, YELOU, le premier occupant créa le village Avononhoué autrefois appelée Yelouhoué. Chasseur et éleveur, il habitait près de la rivière appelé Zakpaba. Cette rivière était fréquentée par les populations de Djakotomey, Kocokohoué etc... Son enfant Avonon très sadique, lapidait toutes les populations qui venaient se procurer en eau dans la rivière. Les populations s'indignaient de l'acte que posait ce dernier et interdirent à toute personne d'aller dans ce village. C'est ainsi que le village prit le nom Avononhoué. Selon les informations reçues sur le terrain, la forêt qui abrite actuellement la divinité *Hébiosso* lui préexiste mais elle a été identifiée par YELOU comme lieu propice pour l'abriter. La divinité donna ainsi son nom à la forêt qui l'abrite.

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date de construction	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	Mobilisation de la contrepartie	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
CEG	2009	Etat/ Gouvernement	Comité de gestion (APE)	Bon	Contribution en nature (sable, eau etc.)	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Puits	Mars 2006	JAPAN N°04	Comité de gestion	Bon	Aucune	Sur demande de la	Gestion communautaire

Commune : DJAKOTOME Arrondissement : ADJAHONMEY Village : ADJAHONMEY

Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :

Venus ensemble de Tado, ZONOU et BADJA, BADJA s'installa à coté d'une rivière à laquelle il donna un nom dérivé de son nom : BADJAME. ZONOU à continué et s'est installé à Héhouin (actuel emplacement de la forêt sacrée vomè). Selon les informations reçues, ZONOU aurait subi l'attaque des Blancs, certainement les guerres liées à la colonisation, mais il en serait sorti victorieux grâce à ses pouvoirs occultes. Puisque ce dernier a pu contre attaquer ses envahisseurs grâce aux abeilles à qui il ordonna de passer à la défensive. Victorieux, il déclare que ce lieu ne peut être arraché aux Adja. D'où Adjahomé qui veut dire la maison des gens venus de Adja.

Avant sa mort, ZONOU jura que l'ennemi ne verra jamais son cadavre. Ainsi sentant sa mort prochaine, il alla dans la brousse, enfonça sa flèche magique en terre et la terre se fendit en deux. Il fit entrer ses enfants et sa femme et entra lui-même. Tous disparurent ainsi en ce lieu. Abandonné, l'endroit est recouvert de grande végétation. De ce lieu, on entendait dans la nuit profonde, des cris et des voix bizarres. Après consultation, le fâ révèle que cet endroit était sacré. C'est donc ce processus qui a donné naissance à la forêt sacré vomè.

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	Mobilisation de la contre partie	Procédure d'acquisition
CEG	2000	Gouvernement	APE	Bon	Donateur ENI TOSSOU	Donation
Gendarmerie	2001	Gouvernement	Gendarmerie	Bon	Donateur ENI TOSSOU	Donation
Poste de communication	2001	Gouvernement	Poste	Bon	Donateur ENI TOSSOU	Donation
Le marché	2011	PNDCC	Mairie	Bon	Contribution en nature	Emanation du PDC
EPP Adjahonmey A	1951	Gouvernement	APE	Bon	Octroi de terrain	Sur demande de la population
EPP Adjahonmey	1999	Gouvernement	APE	Bon	Octroi de terrain	Sur demande de la population
EPP Adjahonmey C	2006	Gouvernement	APE	Bon	octroi de terrain	Sur demande de la population
Centre de santé	1985	Gouvernement	Etat	Bon	Octroi de terrain	Sur demande de la population
Radio commerciale COUFFO	2004	Bienfaiteur Tossou	Gérée par Tossou	Bon	Donateur	Sur initiation de TOSSOU
Maternité	1961	Donateur Blancs	Etat	Défectueux	Donateur blanc	Sur initiation du blanc

Commune : COME Arrondissement : AKODEHA Village : TOSSOUHON							
Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :							
<p>TOSSOU, le fondateur de ce village serait venu d'Adja Tado, fuyait la guerre. Arrivée en ce lieu, et pour s'assurer une bonne cachette, il élit domicile en pleine forêt. Pour se rendre chez lui, ses frères disaient : on va dans la forêt de Tossou d'où le nom Tossouhon donné au village. "Hon" = forêt.</p> <p>Plus tard, les Agbogo sous la direction de GBANOU Adjassogbé ont quitté Grand-Popo vers Houndo pour s'installer auprès de Tossou qui lui offrit l'hospitalité et les installa dans la localité appelée Gbèdoho où se trouve un marigot appelée gbèdo, d'où le nom de la localité Gbèdoho. Grand cultivateur, GBANOU Adjassogbé se mit à exploiter les terres riches de Gbèdoho. Quelques années plus tard, les problèmes de santé, de souffrances, décès etc auxquels les membres de sa famille sont confrontés l'ont obligé à retourner à Hondo (son village d'origine) dans Grand Popo pour chercher et ramener le vodoun "Odidagbé" qu'il implanta au milieu d'une forêt à Gbèdoho devenue "Odihon" parce qu'abritant le vodoun "Odidagbé".</p>							
Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village							
Type d'infrastructure	Date de construction	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	Mobilisation de la contre	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
Ecole Maternelle	2010	borne fonden	APE	Bon	Donation	Sur demande	Communautaire
EPP	1978	Etat/ Gouverneme	APE	Bon	Contribution en nature	Sur demande	Communautaire
Borne fontaine	2008	Etat/ Gouverneme nt	Comité de gestion	Bon	2000F par homme adulte	Sur demande	Comité locale

Commune : KPOMASSE Arrondissement : DEKANME Village : HOUEYOGBE						
Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :						
<p>Au regard des informations reçues sur le terrain, le fondateur de ce village appelé BESSANH. Grand cultivateur et pêcheur, serait venu de la région de du Mono notamment à Houéyogbé. En souvenance à son origine, il donna le nom Houéyogbé à ce nouveau village qu'il venait de créer. Ce dernier s'installa pour développer ces activités de pêche, à côté de la rivière <i>tantangoungounnou</i>. La divinité protectrice installée par ce dernier s'appelle "Djassou" d'où l'appellation <i>djassouhon</i> pour désigner la maison de la divinité.</p>						
Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village						
Type d'infrastructure	Date de construction	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	Mobilisation de la contre partie	Procédure d'acquisition
Borne fontaine	2010	Etat / Gouvernement	Affermage	Neuf	Rien	Emanation du PDC

Commune : Ouidah Arrondissement : HOUAKPE DAHO Village : HOUAKPE

Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :

Selon les informations reçues de source orale, ce village serait créé par Adja N'BA qui serait venu d'Oyo, fuyant la guerre. A son arrivée, ce vaillant chasseur a lutté d'abord au côté de Houffon qui en son temps était le Roi de Ouidah combattu par le Roi Agadja. Aux termes de ses combats qui se déroulaient dans les années 1789, le Roi Houffon était vaincu et Adja N'BA s'enfuit pour s'installer dans la forêt de Houakpè Daho où il se réfugia. Il convient de préciser que ce dernier en venant du Nigéria aurait apporté par devers lui le vodoun "Odi-Dagué" qu'il implanta dans la forêt qu'il habitait lui-même afin d'assurer sa protection et la protection de tous les membres de la communauté, d'où le nom de la forêt sacrée "Didaguézoun" ou "Dizoun". Son père lui envoya plus tard, une commission afin qu'il retourne au Nigéria. Mais il répondit à l'envoyé de son père qu'il s'y est installé il y longtemps d'où l'expression littérale : "mon ti wa okpè" pour prouver sa désolation à ne plus pouvoir retourner au Nigéria à cause de tout ce qu'il a déjà entrepris ici. C'est donc cette expression qui finit par devenir le nom Houakpè donné au village aujourd'hui.

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	Mobilisation de la contre partie	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
EPP HOUAKPE-DAHO	1973	Etat	APE	3 salles de classes en ruine et	Cotisation de 2000 F par parents d'élèves	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Pompe (robinet)	2001	Etat	Comité de gestion	Bon	Contribution financière	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Centre de santé	1995	Etat	Comité de gestion	Bon	Aucun	Sur demande de la population	Gestion communautaire
magasin pour la transformation de l'huitre	2006	ACTION PLUS	Comité de gestion	Bon	Contribution en nature	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Construction de pont	1997	PILSA	Aucun	Bon	Contribution en nature	Sur demande de la population	Gestion communautaire

Commune : TOFFO Arrondissement : SEY Village : AYAHONOU

Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :

HOUNKANLIN, chasseur très redoutable serait le fondateur de ce village qu'il vint créer après un court séjour dans le village appelé Matandé. Il a dû subir dans les premiers instants de son installation, l'assaut des animaux féroces car c'était une grande brousse. Les amis frères de HOUNKANLIN vinrent se reposer chez lui pour aiguiser aussi leurs outils de chasse. D'où l'appellation Ayahonou accordé au village à un moment donné et qui veut dire : l'endroit où on aiguisé ou apprête les outils de chasse. Mais il est important de signaler que les premiers occupants s'y sont installés en fuyant la guerre d'Abèokouta. Après plusieurs escales, ils atterrirent enfin à Ayanlin où ils refusaient de bouger même devant la guerre. D'où l'expression kloklo tékannu Missona sèya = même s'il y a guerre, nous ne bougerons plus d'ici d'où finalement la combinaison Sey qui devint le nom du village.

Propriété des Aïzo et gérée par la collectivité Matandé, suivant un système de rotation qui est déterminée par le fâ, la forêt sacrée Zounkidja (abritant une divinité rattachée au *Sakpata*) qui s'étendait sur plus de 20 ha ne

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date de construction	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	Mobilisation de la contre	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
EPP AYAHONOU A et B	1975	Etat)	APE	Bon	Aucune	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Borne fontaine	Avril 2000	Etat	Comité de gestion	Bon	Contribution financière de 70.000	Sur demande de la population	Affermage
CEG GBEDE	2004	Etat	APE	Bon	Construction de la 1 ^{ère} module de 3	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Eglise Catholique	1996	Diocèse	Diocèse	Bon	Contribution des fidèles	Programme d'extension de l'église	Diocèse

Commune : TORI BOSSITO Arrondissement : BOSSITO Village : GBOVIE

Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :

Ce village serait fondé par DENON GANZE qui serait venu de la région de Grand Popo au cours des guerres entre le royaume d'Abomey sous le règne de Béhanzin et le Roi Adjaka de Tori-Bossito. Fatigué des persécutions de son adversaire Béhanzin qui envoyait ses troupes envahisseurs, Adjaka ordonna à ces troupes d'encercler la troupe adverse d'où l'ordre en langue locale : *“mi gboé noumi ou gbovié”*. Ainsi, dès qu'ils sont attrapés, les membres de la troupe de Béhanzin capturés sont rendus au Roi Adjaka qui les envoyait au roi Savi qui, à son tour, les convoyait à OUIDAH pour la traite négrière d'où le nom du village GBOVIE.

Le vodoun *“Wlinan”* est la divinité de DENON GANZE. Elle a permis à Dènon Ganzé de soutenir le Roi Adjaka au cours de ses combats contre les troupes du Roi Béhanzin. Puisqu'à l'approche des troupes envahisseurs, les sacrifices rendus à la divinité permettaient de rendre invisible les troupes d'Adjaka et vulnérable les troupes de Béhanzin. C'est

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date création	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	contre partie	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
EPP GBOVIE		Gouvernement	APE	BON	Aucune	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Ecole maternelle	2009	Aide et Action	APE	BON	Aucune	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Puits à grand diamètre	2006	Religieux évangélique	Comité de gestion	BON	Aucune	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Borne fontaine	2003	Religieux évangéliques	Comité de gestion	BON	Aucune	Sur demande de la population	Gestion communautaire

Commune : ABOMEY-CALAVI Arrondissement : OUEDO Village : AHOUATO

Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :

Les informations reçues sur le terrain font état de ce que le premier occupant de ce village est DIKOUIN AVANOUKPO. Ce dernier avec sa famille seraient confrontés au problème d'eau. Ainsi, à la recherche de cette denrée rare, il a dû traverser monts et vallées à la découverte d'une rivière. Au départ, ils allaient chercher avec des canaris, de l'eau dans ladite rivière, mais plus tard, Il décida de s'installer à proximité. Il fonda ainsi le village Ahouato qui veut dire au bord de l'eau. Il installa sa propre divinité protectrice à qui il donna son propre nom, et également à la forêt qui l'abrita. D'où la forêt "Dikouin".

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date de construction	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	Mobilisation de la contrepartie	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
EPP AHOUATO	2001	Gouvernement	APE	BON	Contribution financière de 10%	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Borne fontaine	2002	Gouvernement	Comité de gestion	BON	Contribution financière de 10%	Sur demande de la population	Gestion communautaire

Commune : SO AVA Arrondissement : AHOME LOKPO Village : AHOME

Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :

Suite au malheur causé par un orage qui a décoiffé la quasi-totalité des habitations du village Ahomè et qui a aussi engendré plusieurs pertes en vie humaines, les habitants qui s’y sont installés à la suite de la guerre d’Adja Tado sous la direction des trois frères ASSONKPE, AGNONON et AZOVOUN ont dû se déplacer pour s’installer à côté d’une rivière appelée sô afin de régler en même temps le problème d’eau auquel ils étaient également confrontés. Même si la date fait l’objet de controverse, les habitants s’accordent sur les noms cités plus haut comme étant les premiers occupants du village Ahomè. Le nom Ahomè Lokpo est donc donné au village pour signifier que c’est une partie d’Ahomè qui vient de s’installer ici. Puisque lokpo ou dokpo en langue locale = 1. Mais après leur installation, ces trois frères avaient jugé utile d’avoir une base solide, une divinité protectrice. Le vodoun “*Kinssi*” était alors mis en place pour assurer la protection du village Ahomè Lokpo. Mais il fallait également lui trouver un endroit propice à son installation / son habitation qui veut dire “sindomè” : qui veut dire en langue local, un endroit où il fait bon à vivre

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	Mobilisation de la communauté	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
EPP Ahomè	1974	Gouvernement ONG	APE	Bon	Contribution financière	Sur demande de la population	Gestion communautaire
CEG Ahomè	2011	PAGEFCOM	APE	Bon	Contribution financière	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Borne Fontaine	2003	Rotary club International	Comité de gestion	Bon	Contribution financière	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Latrines Publiques	2007	Rotary club International	Comité de gestion	Dégradé	Aucune	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Centre de santé	2002	Gouvernement	Comité de gestion	Bon	Contribution financière et en nature	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Eglise catholique	1966	Diocèse Cotonou	Diocèse de Cotonou	Bon	Contribution financière et en nature	Sur demande de la population	Diocèse Cotonou
Mosquée	1960	Union des Musulmans	Comité local de la mosquée	Bon	Contribution financière et en nature	Sur demande de la population	Communautaire

Commune : ADJA-OUERE Arrondissement : TATONNONKON Village : TATONNONKON

Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :

Le premier occupant de ce village serait KOUADIGBAN. Il est originaire de Bonou et serait venu s'installer ici, en fuyant les guerres du royaume de Danxomè. Quelque mois plus tard vinrent, l'un après l'autre, SONON et MEGNINOÛ pour les mêmes raisons que le premier. Tous cultivateurs, ils se mettent ensemble pour constituer une famille. Ils prenaient leurs repas en symbiose. Victimes de la destruction de leur culture du haricot par les insectes ravageurs, ils consultent le fâ qui leur révéla qu'il leur faut installer une divinité appeler Lègba qui devra avoir "en face trois têtes". Ce qui signifie littéralement "ta aton noukon". C'est donc cette divinité qui donna plus tard son nom au village Tatonnonkon.

Selon les informateurs, le fétiche Dan encore appelé Agonvi qui est installé dans la forêt sacrée appelée Agonvizoun qui signifie la forêt de Agonvi.

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	contre partie	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
EPP TATONNONKON	1970	Gouvernement	APE	Bon	Aucune	Sur demande de la population	Gestion communautaire
CEG	2005	Gouvernement	APE	Bon	Contribution en nature	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Borne fontaine	1998	AFD	Comité de gestion	Bon	Cotisation de 500.000 F par la population	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Centre de santé	28 /10/1998	Gouvernement	Comité de gestion	Bon	Aucune	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Ecole maternelle	2010	Gouvernement	APE	Bon	Contribution en nature	Sur demande de la population	Gestion communautaire

Commune : BONOU**Arrondissement : DEME****Village : DEME****Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :**

Le Roi AHOLOUHUN serait venu d'Ilé Ifè au Nigéria. Fuyant l'attaque des Yorouba puisque l'une de ses femmes de l'ethnie yorouba aurait été surprise en flagrant délire d'adultère par son premier fils, qui pour donner la preuve à son père incrédule a coupé les têtes de l'homme qui se trouve être aussi Yorouba et de la femme qu'il amena au Roi : son père, il risquait de subir une lapidation mortelle de la part des yorouba qui, piqués de colère, voulaient venger leurs parents tués. Le Roi détala ainsi avec ses trois enfants. Sur le parcours, ils ont fait escale à GOUKPOTA. Dépassé par la souffrance, le Roi reprocha à son fils GUIDAN d'avoir plongé dans la souffrance toute la famille, puisque la faim et la soif étaient devenues leur lot quotidien. Fâché, ce dernier prit son fusil et rentra dans la brousse parce qu'il était un chasseur, disparu dans la brousse et devint rivière afin de constituer une source d'approvisionnement en eau à ses parents qui en souffraient cruellement. Cette rivière appelée Sissé est encore là.

A la longue, ils se sont déplacés, à la quête d'un lieu plus sécurisé. Mais, ayant quitté Ilé Ifè, on les appelait Fêvi qui a été modifié pour devenir Fanvi. Le troisième garçon du Roi, du nom de AHANSE se serait enfoncé dans un trou où il mourut et l'emplacement devint sacré. AHANSE est devenue la divinité principale des Fanvi.

En son temps ils avaient beaucoup de plantations de cacao et de cocotiers dans leurs champs que les oiseaux détruisaient. C'est ainsi que les Ministres du Roi ont demandé au Roi de désigner quelqu'un pour s'occuper des cacaoyers et des cocotiers d'où l'expression Démè qui veut dire choisit ou envoie quelqu'un pour s'occuper des plantations. Celui qui était choisit s'appelle LOKO AVOUN. C'est ainsi que ce dernier fonda le village Démè.

Cette forêt sacrée s'appelle *Avazoun* parce qu'elle était un lieu d'organisation des cérémonies qui couronnaient les trois ans d'initiation des adeptes. On parle d'AVA pour désigner le couvent et de *zoun* qui veut dire forêt. En d'autres termes, la forêt des cérémonies d'initiation.

Infrastructures sociocommunitaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	contre partie	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
EPP : A	1972	Etat	APE	Bon	Contribution en nature	Sur demande de la	Gestion communautaire
EPP : B	1998	Etat	APE	Bon	Contribution en nature	Sur demande de la	Gestion communautaire
Centre de santé	2008	PNDCC		Bon	Cotisation de 500000 F	Emanation du PDC	Gestion communautaire
Centre de santé	2011	PNDCC		Bon	Contribution financière	Emanation du PDC	Gestion communautaire
Ecole primaire	2012	PNDCC	APE	Bon	Contribution en nature	Emanation du PDC	Gestion communautaire
Eglise catholique		Diocèse de Porto-Novo	Diocèse	Bon	Contribution des fidèles	Sur demande de la	Diocèse

Commune : DANGBO Arrondissement : DANGBO Village : DOGLA

Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :

Suite aux migrations forcées imposées par les guerres déclenchées par Béhanzin, les premiers occupants de ce village que sont les frères : HÊTIN AGNONGO, AYOUNOU et AKLOKPA HOUESSOU étaient en fuite à cause de la guerre d'Adja Tado. Après de moult péripéties liées à la recherche de l'eau, ces premiers occupants s'installèrent dans ce village où ils se déclarèrent que dans ce monde, il faut être endurant et posséder de grands pouvoirs occultes pour vivre d'où l'expression "dogla". Ainsi, donnant de conseil à son frère AKLOKPA, HETIN AGNONGO lui recommande de se protéger pour vivre dans ce monde d'où "dogla" qui devint plus tard, le nom du village.

La forêt Klouékotan qui a focalisé notre attention au cours de ce travail est la forêt qui abritait les démonstrations de nouvelles découverte de gri gris par les chasseurs et les sages dans le bon vieux temps afin de déterminer la capacité de recherche de chacun en terme de pouvoir occulte d'où le nom de la forêt Klouékotan qui veut dire : celui qui cherche à comprendre le fond des chasseurs ou des sages ne vivra pas.

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	Mobilisation de la contre partie	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
EPP DOGLA	1977	Etat	APE	dégradé	Contribution financier et en nature	Demande de la population	communautaire
EPP LAGO	2005	Etat	APE	bon	Contribution financier et en nature	Demande de la population	communautaire
Forage à motricité humaine	1995	Pays-Bas	Comité de gestion	Peu fonctionnel	Contribution financière	Demande de la population	Affermage
Institution de mathématique et de science physique	1993	Etat	Etat	Bon	Aucune	Projet de l'Etat	Etat

Commune : DANGBO Arrondissement : DANGBO Village : KE

Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :

Parti d'Ilé Ifè au Nigéria par crainte des représailles du meurtre commis par son neveu sur sa marâtre, AKIN prit la route pour une destination inconnue, qui fort heureusement l'a ramené à Kétou d'où il était parti.

Quelques années plus tard, il quitta Kétou pour créer le village appelé Ké au XVI siècle selon les informateurs, en souvenir des moments passés par ce dernier dans les localités de Alaké à Ilé-Ifè et de Kétou au Bénin. Le nom du village est juste le radical de Kétou qui se décompose en Ké qui signifie "la bosse" et "Tou" enlever ou soulever. Ce qui devient littéralement qui peut soulever la bosse.

Plus tard, AGON venu de Houégbo (Hlagba) dans le zou et pourchassé par la guerre du royaume de Danxomè fut reçu et installer par le premier occupant. Les deux ont décidé de vivre ensemble pour mieux contrer les vicissitudes que leur créent les adversaires. Ainsi, AKIN, le premier occupant installa la divinité *Siligbo* et lui réserva la forêt qui aujourd'hui porte le nom *Siligbozoun*. Mais il faut noter que la divinité *Siligbo* n'est pas une propriété de la collectivité des AKIN. C'est ainsi que pour rendre efficace le pouvoir de la divinité, il confia la gestion des cultes rendus en honneur de *Siligbo* aux Siligbonon qui sont venus le rejoindre plus tard. Malheureusement, aujourd'hui cet acte d'hospitalité légendaire est à la base de terrible contradiction entre les membres de la famille royale AKIN et les dignitaires de *Siligbo* qui revendiquent la

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	Mobilisation de la contre partie	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
EPP KE A & B	1978	ONG EBEN & l'Etat	APE	Bon	Aucune	Don	Gestion communautaire
Magasin de riz	1972	Société d'Armé de la Vallée de l'Oueme Société Nationale Hydro Agricole	Bureau communal des producteurs	Bon	Contribution financière et en nature	Demande des producteurs de riz	Géré par le bureau des producteurs de riz

Commune : IFANGNI**Arrondissement : BANIGBE****Village : DANGBAN****Historique, toponymie du village et de la forêt sacrée :**

L'historique du village de Dangban est controversé car l'arrivée du premier occupant est contestée par les trois ethnies en présence. Mais de façon globale, on peut retenir que le Roi TONAN venu d'Anavié, DOSSOU Adjanakou, OBO et AFEKOUMARI ont été les premiers à occuper ce territoire dans les années 1800. De sources orales et après une longue discussion, il se révèle qu'à la création de ce village, un grand sacrifice a été fait dans le souci d'épargner le village des malheurs éventuels. Les composantes du sacrifice ont été mises dans une grande jarre. Pour vérifier la réussite du sacrifice, un couvercle (blanc) appelé 'Agban' devrait être jeté de loin et doit couvrir la jarre appelé 'Dra'. Mais au cas contraire ce sacrifice serait considéré comme inefficace et devrait être repris. Quand le couvercle fut lancé, il tourna pendant quelques secondes sur l'ouverture de la jarre et fini par se stabiliser. Or, l'incantation prononcée avant de lancer le couvercle prédisait que le couvercle peut dandiner mais finira par se stabiliser et couvrir la jarre d'où l'expression orale : « *ni agban dan éna non dra nou* ». Ceci symbolisait selon les informateurs que malgré les moult conflits qui pourraient secouer le village, ses habitants finiront par retrouver un terrain d'entente, la stabilité de départ. D'où le nom

Infrastructures sociocommunautaires existants dans le village

Type d'infrastructure	Date	Source de financement	Organisation autour de la gestion	Etat actuel	Mobilisation de la contre partie	Procédure d'acquisition	Mode de gestion
EPP DANGBAN	1970	Gouvernement	APE	Bon	Aucune	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Bureaux ASF	Aout 2009	PARDER : Programme d'Appui au	Conseil d'administration	Bon	700.000	Sur demande de la population	Gestion communautaire
Borne fontaine	2010	PAYS-BAS	Comité de gestion	Bon	300.000	Sur demande de la population	Affermage

LISTE DE CERTAINES PERSONNES PRENANT PART A LA GESTION DES FORETS SACREES DANS LES VILLAGES RAMSAR 1017 & 1018 PARCOURUS DANS LE CADRE DE L'ETUDE SOCIOECONOMIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	VILLAGE	NOM DE LA FORET	NOM DES PERSONNES DE CONTACTS	N° DE TELEPHONE
HOUEYOGBE	DOUTOU	GOGO HONDJI	HOUANSIA	GUEDEHOUNGUE Adanyroh allias AGASSA	97571195/95052257
				GANGNI HOUNGUIA Méwa	97725344/95324279
				DOUTOU ZOCLI Louis	95055920/97810606
	DAHE	DAHE AKLO	HOLOUHOUEGBO	FADOGBE Lambert	95854803/97692565/98179068/90042059
				FADOGBE Oba	98303772
				Adjavodoun Sévérin	96007689
				AGBODEGLA Isaac	95972003/94568534
LOKOSSA	HOUIIN	HOUIIN	HOUIINYEHOUVE	GBEGNONHOUI K. Bienvenu	97000465/64475322
				TOGBEVI C. André	97823204/95341582
				BOUTOU René	95152564/97718592
	KOUDO	TINOOU	HOUANYEHOUE	SOSSOU Kpoassodé Assinwa	66875736
				HOUNGUE Koundjina	97335411/95564532
				AHETE C. Martin	97717285
DJAKOTOMEY	SOKOUHOUE	ASSOGBAHOUE	EDAVE	ASSOGBA Eyou Houétchangni	Pas de téléphone
		ASSOGBA (Fils du chef féticheur)		97223851	
	AVONNOUHOUE	HEBIESSO	KOMANLE HESSOU	95455259	
KLOUEKANME	DJOTTO	AVEGANME	HOUIINYEHOUVE	DAKE Agbossou	97192512/ 94645609
				MIVREDO Sévérin	97635067
				DANYE Rigobert	97737540

	ADJAHONMEY	ADJAHONMEY CENTRE	VOME	Sa Magesté Roi d'Adjahonmey ADJAGNON Honfinll	65172704
				HONFIN Justin (fils du Roi)	98578599
				DAKODONOU Raymond	97279446/ 99187425
COME	AKODEHA	DEGOUE	DANZOUNME	HOUNNON AKAKPO	98817672
		TOSSOUHON	ODIHON	Ahouandéssi YAOVI Thomas	97040189
KPOMASSE	DEKANME	HOUUEYOGBE	DJASSOUHON	OSSAN Kocou	66846480
	DEDOME	DEDOME 1	DAATONONZOUN	LOKOSSOU Hounkpatin	97550651
				DAYE GOHOUGO Homèvo	94750910
				AMOUSSOU Pascal	94109765
OUIDAH	HOUAKPE-DAHO	HOUAKPE-DAHO	DIZOUN/ DIDAGUEZOUN	GOHOUNGO Messounou	94310673
				SODEKON Pierre	96490179/ 95988725
	PAHOU	ADJARA HOUNVE	HOUNVEZOUN/ HONGBOZON	SATO Tonouwahoun	66586469
				KPADONOU Justin	97640501
TOFFO	SEY	AYAHONOU	ZOUNKIDJA	SALANON ASSOGBA Noukpozounkou	94847215
				DONOU Prospère	94835885
				ASSOGBA Fatondji	95853172
TORI BOSSITO	BOSSITO	GBOVIE	WLINAN	VODOUNON YEYI	67264694
				HLAFO Zéphirin	94647541
	TORI CADA	TORI CADA CENTRE	DATIN	KINAN Comlan	97362771/66066452
				SOYONON Zannon	97754472
ABOMEY-CALAVI	OUEDO	AHOUATO	DIKOUIN	MEKPE Saklounon S/C MEKPE Philippe son fils	98284702
SÔ AVA	AHOME LOKPO	AHOME	SINDOME	ASSOGBA Minnanhodo	96211563/98872311
				ASSOGBA Joseph	68219024
ADJA-OUERE	TATONNONKON	TATONNONKON	AGONVIZOUN	HOUNKPATIN G.Moise	97618900
				AYOLA Abissekan	67056877

				TODJINOU Bienvenu	97232304
				HOUNKPATIN Mathias	97149881
BONOU	BONOU	BONOU CENTRE	GBEVOZOUN	GBEVONON Akoi	97323641
				GBEVONON FASSINO	96461655
				GONOU Paul	97595796
				SEGBE François	97618880
	ATCHONSA	ATCHONSA	SOLIGBOZOUN	VANOUNON Hounsa Bienvenue	97595788
				VANOUNON Houessou	96534805
				François GNANSOUNOU	97291046
				VANOUNON Michel	97534072
ADJOHOUN	DEME	DEME	AVAZOUN	BONOU Jean	66487501
				DANSOU D. Lucien	97829353
DANGBO	DANGBO	DOGLA	KLOUECOTAN	FASSINO Paulin	96445500
				DJOU DA D. Jean	97296840
	DANGBO	KE	SILIGBOZOUN	DJIDONOU Bernard	97489715/64143789
				DJIDONON Salvador	97211959
IFANGNI	BANIGBE	DANGBAN	FORET ORO	GODONOU François	97125577
				BOSSOU Houssa	96568247
				VODOUNON Sètonджи	96821586